
MÉMOIRES SUR LES AFFAIRES DU CANADA, DEPUIS 1749
JUSQU'À 1760.

[Cette partie des mémoires a évidemment rapport à M. de la Jonquière. On pense que les mots dans le manuscrit qui précédoient *maison*, en parlant de M. de la Jonquière, étoient ceux-ci : "qui appartenait à une maison, &c.]

—— maison, qui s'étoit également distinguée dans l'épée et dans la robe.

Son premier soin en arrivant en Canada fut de continuer la guerre par petits partis comme on la faisoit alors, de s'instruire des limites de ce pays, entre les François et les Anglois ; et comme jusqu'alors il n'y avoit eu entre les deux Couronnes rien de défini, il falloit avoir recours à une longue possession, ou à d'anciens titres ; la paix qu'il n'ignoroit pas devoir bientôt se faire, exigeoit de lui ces recherches ; il se fit donc instruire de l'état actuel du Canada, et des endroits où les commerçants avoient coutume d'aller, et du tout il composa des mémoires étendus, auxquels il ajouta ce que ses lumières lui firent entrevoir pour l'intérêt de la France. 1749.

L'Acadie ayant été cédée aux Anglois avec le Port Royal par le traité d'Utrecht, les limites n'en furent jamais bien connues. Lors de l'évacuation * du Port Royal, M. de Subercase, Gouverneur, commandoit aussi aux habitans de la Péninsule de la Rivière St. Jean, et à ceux établis au fond et le long de la Baie Fondy ou François ; cependant les Commandants Anglois laissèrent paisiblement établir le Fort St. Jean sur la rivière de ce nom ; il paroît même qu'ils ne poussèrent pas leurs prétentions sur les établissemens le long

* 2 Octobre, 1710.

et au fond de la Baie, et que ce ne fut que lorsque les habitans qui avoient besoin de justice s'adressèrent à eux, qu'ils commencèrent à s'approprier ce pays, sans néanmoins en parler aux habitans; ainsi finit la négligence des Gouverneurs et de la Cour de France, qui donna lieu aux Anglois de s'emparer de ce pays.

La Reine Anne avoit accordé plusieurs privilèges aux Acadiens, pour les retenir sur leurs terres; les Gouverneurs de l'Acadie lui avaient fait sentir l'importance de les conserver afin d'éviter la dépense d'une nouvelle Colonie; à l'abri de ces privilèges ils vivoient dans une très-grande tranquillité.

Mais M. de la Galissonnière qui cherchait non seulement à s'assurer contre de nouvelles usurpations, mais même à reprendre les anciennes, les tira bientôt de cette tranquillité; ils lui servirent de prétexte et d'instrument pour porter la guerre chez les Anglois.

Pour cet effet, il envoya des détachemens pour s'emparer de quelques endroits en deça de la presqu'île,* et de la rivière St. Jean; les Commandants eurent ordre de s'y maintenir même par force; on fit pratiquer les Acadiens; on leur insinua qu'ils étoient sous la domination Française par rapport au pays qu'ils habitoient; les Missionnaires restés parmi eux avec permission des Anglois, furent en partie gagnés. Le Sieur L'Abbé de Laloutre, Missionnaire, Curé de Messagouche † Beaubassin, se distingua parmi les autres; on flatta son ambition, et il s'engagea de faire plus qu'on auroit exigé de lui; et en effet, personne ne fut plus propre à porter la division et la désolation dans un pays; ce fut sur ce pied-là du moins qu'il se fit connoître, ce que l'on verra par la suite de ces mémoires.

* De la Nouvelle-Ecosse, proprement dite.

† Aujourd'hui *Fort Lawrence*, entre les Rivières Planche et Missagouache, qui tombent dans la Baie ou Bassin de Chignecto, au fond de la Baie Fundy.

De Laloutre avoit acquis beaucoup de supériorité sur ses paroissiens ; même ses confrères étoient obligés de lui céder ; l'esprit de domination qui faisoit son principal caractère, ne lui laissoit échapper aucune occasion de se faire valoir ; l'humeur douce et tranquille des Acadiens, même le profond respect qu'ils portoient à leurs Prêtres, l'avoient bien secondé ; il leur commandoit en maître, mais ce n'étoit pas assez pour satisfaire sa passion ; son caractère n'échappa point à M. de la Galissonnière ; il résolut de le faire servir à ses desseins, et le fit rechercher. DeLaloutre se livra à tout ce qu'on exigea de lui, et promit non seulement de faire abandonner à ses paroissiens leurs biens et leur terres, pour passer où les François s'établissoient, mais même par ses intrigues, de faire venir ceux qui n'étoient pas sous son pouvoir, en les engageant à quelques fausses démarches vis-à-vis des Anglois. Ce projet plut d'autant plus à M. de la Galissonnière, qu'il répondoit parfaitement à ses vues, qui furent, qu'en retirant les Acadiens sur les terrains appartenant à la France, les frontières de ce côté se trouveroient tout d'un coup établies, et que peut-être l'Angleterre abandonneroit plus aisément ce pays. De Laloutre fut donc applaudi, et les Commandants eurent ordre de déférer à ses avis et de le protéger.

Le Comte de la Galissonnière en écrivit à la Cour ; il ne manqua pas d'expressions pour lui faire goûter toute la solidité et les avantages de ce projet, le plus chimérique, et le plus contraire à ses intérêts qu'il y ait eu.

On affecta sur les états du Roy, un fonds de * 80,000 francs pour les dépenses du pays.

Ce Général ne pensa pas moins à assurer les limites du pays d'en haut :—atteinte d'autant plus considérable, qu'il s'agissoit de conserver ou de perdre une des plus fortes branches du commerce intérieur du Canada.

* Qu. : 800,000?

Les postes considérables les plus éloignés étoient alors : Niagara, situé au sud de l'extrémité du Lac Ontario ; le Détroit, situé à deux lieues au-dessus du Lac Erie ; car les Miamis, la Baie des Puants,* les Ouyataouans † et autres, n'étoient point fortifiés, et n'avoient que des commerçants qui alloient et revenoient tous les ans. Les postes du Nord nous étoient assurés ; l'on savoit parfaitement que les Anglois ne tentoient point dessus ; ainsi, il ne s'agissoit que de s'assurer de la Rivière Ohio, et d'une communication avec la Louisiane, telle qu'on l'avoit eue jusqu'alors, et borner les Colonies Angloises de ce côté aux Apalaches. L'on fondeoit la possession de ce pays sur la découverte qu'on prétendoit qu'en avoit faite M. de Lasalle, lors de son voyage de Mobile en Canada, et sur un commerce non interrompu, que nos coureurs de bois et nos commerçants avoient fait jusqu'alors, sans que les Anglois s'y fussent opposés, et sans que le Comte de la Galissonnière ne crût point nos titres suffisans, ‡ et qu'il falloit en assurer la possession au Roy de France, par une démarche aussi irrégulière qu'elle étoit inutile et risible, —ce fut d'en envoyer prendre possession au nom de Sa Majesté. Il détacha le Sieur de Celoron, Capitaine, avec trois cents hommes de Troupes et de Canadiens. Les instructions de cet Officier portoient de parcourir tout ce vaste pays, d'aller chez les différentes nations qui l'habitoient, de les engager de le suivre pour être témoins de ce qu'il faisoit, et de ne laisser dorénavant aucun Anglois venir commercer parmi eux ;—de faire mettre en terre des plaques de plomb, § gravées aux armes de France, dans différents lieux, pour monument de cette prise de possession, et d'en dresser à chaque fois un

* Aujourd'hui, Green Bay, à l'Ouest du Lac Michigan.

† Ouyatanons, de Charlevoix ; au fond du Lac Michigan, dans le pays des Miamis.

‡ Il manque ici quelques mots ; ou la phrase est mal construite :—Mais l'Auteur voulait dire, probablement, que le Comte de la Galissonnière croyait qu'il fallait assurer la possession, &c.

§ Une de ces plaques a été trouvée, il y a quelques années, en terre, non loin de l'Ohio, portant la date du 16 Aout, 1742, avec une inscription. Voir Appendice A.

procès verbal signé de lui et des Officiers qui l'accompagnoient. Celoron suivit ses instructions ; il alla chez les nations, qui le suivirent pour arracher les plaques, à mesure qu'il en faisoit planter. Cette prise de possession ne plut pas même à quelques-uns, et ils n'en laissèrent pas moins venir les commerçants Anglois trafiquer chez eux, quoique le Sieur de Celoron eût défendu, suivant les instructions de son Général, aux traiteurs Anglois qu'il trouva, d'y revenir, à peine de confiscation de leurs marchandises. Il leur remit même des lettres que M. de la Galissonnière écrivit à M. Hamilton, Gouverneur de Pensilvanie, pour l'informer du sujet de sa mission, et des ordres qu'il avoit donnés. Il semble qu'une simple protestation eût été plus que suffisante, puisqu'il y eut des Commissaires nommés de la part des deux Couronnes pour régler les limites respectives.

Telle étoit la position des affaires lorsque le Marquis de la Jonquière arriva en Canada. Il prit possession du Gouvernement Général, le 2 Septembre, 1749. La mémoire récente des grandes actions qu'il avoit faites sur mer, surtout celle qui le fit prendre prisonnier,* et par là rendit un service important à la Colonie, † le fit regarder de bon œil.

Ses instructions portoient de suivre les plans du Comte de la Galissonnière. Cet officier lui laissa beaucoup de mémoires instructifs ; cependant il n'en put goûter les projets, surtout à l'égard des limites.

L'impatient la Galissonnière vouloit qu'on s'en rendit maître par force. Mr. de la Jonquière en écrivit à la Cour de France, qui lui enjoignit de suivre ses instructions, et c'est ce qui occasionna les démêlés qu'il eut avec M. Cornwallis et autres Gouverneurs Anglois que je ne rapporterai point,— les lettres de part et d'autre ayant été imprimées et rendues

* Bataille du 3 Mai, 1747, entre la flotte Angloise, commandée par les Amiraux Anson et Warren, et celle de France, commandée par M. de la Jonquière.

† L'original est ainsi ; mais il y a évidemment quelques mots omis.

publiques dans les deux royaumes. Il savoit qu'en suivant ses instructions il alloit engager la Colonie dans une Guerre qu'elle n'étoit point en état de soutenir, les Colonies Angloises lui étant extrêmement supérieures ; mais la Cour de France pensait que le seul secours des Sauvages suffiroit pour empêcher les Anglois de tenter une guerre qui ne pourrait que dévaster leurs provinces.

Mr. de la Jonquière envoya donc ordre au Sieur Chevalier de la Corne, qui commandoit sur les frontières de l'Acadie, de chercher en deça de la Péninsule un endroit pour s'y fortifier, à portée de recevoir tous les Acadiens qui se réfugioient de son côté, et les secours qu'on devait lui envoyer.

Il engagea l'Abbé de Laloutre à suivre son projet, et le flatta des mêmes marques de confiance dont l'avait honoré Mr. de la Galissonnière. Mr. Le Chevalier de la Corne choisit en premier un lieu nommé Chediac,* où il fit bâtir des magasins ; mais reconnoissant qu'il était trop éloigné des habitations, et sollicité par l'Abbé de Laloutre, il s'approcha de la Baie Fondy, et se porta entre cette Baie et celle nommée Baie Verte.

De Laloutre, par ses prédications et ses exhortations particulières, avoit engagé les habitans de Beaubassin et autres entroits, d'abandonner leurs terres, sitôt que les Anglois paroïtroient dans la Baie Fondy ; les Gouverneurs François avoient résolu de contenir les Anglois dans la Péninsule de l'Acadie, qu'ils fixoient, en attendant les limites, à une petite rivière qui coule entre les Baies Fondy et Verte, et prend sa source à des marais, à deux *lieues* de cette dernière ; en sorte qu'ils abandonnoient aux Anglois le village du Beaubassin, autrement nommé Messagouche, suivant qu'on le verra par le plan cy-joint.†

* Plus haut que la Baie Verte, au Nord Ouest.

† No. 1.



N 0 N

BAIE FONDY & BAIE VERTE

Page 6

Ce Prêtre sollicitoit encore les habitans des Mines, Port Royal, et autres lieux, de venir joindre les François, leur promettant à tous, au nom du Gouverneur François, de les faire établir, et de les nourrir pendant trois ans, même d'indemniser de leur perte ceux qui en auroient faites, les menaçant, s'ils ne prenoient ce parti, de les abandonner, de les priver de leurs Prêtres, et de faire enlever leurs femmes et leurs enfans, et dévaster leurs biens par les sauvages ; il employa surtout son autorité vis-à-vis de ceux qui étoient ses paroissiens, et n'épargna ni prières ni menaces pour forcer ce peuple à céder à son projet.

M. de Cornwallis, Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, 1750.. n'ignoroit point ces menées et les projets des François ; il chercha à faire échouer ces desseins ; il se plaignit * à M. de la Jonquière, et en instruisit sa Cour. Le Général François lui répondit † qu'il n'avoit aucune part au mouvement des Acadiens ; mais que les Officiers qui étoient dans ces cantons, y demeuroient par ces ordres, pour garder ce pays comme appartenant à la France, en attendant la décision des limites ; qu'au reste il ordonnait à ses Officiers d'éviter toute difficulté avec les Anglois, mais cependant de se maintenir dans les postes qu'ils occupoient, jusqu'à ce que les deux Couronnes soient accordées.

Le Sieur de Boishébert ayant été aussi envoyé à la rivière St. Jean, avec un détachement de Canadiens et de Troupes, fit bâtir un fort nommé du même nom, un peu au-dessus de l'ancien fort Latour ; ce détachement et celui de M. de la Corne excitèrent de grandes disputes entre M. Mascareene ‡

* Dans l'hiver de 1750.

† 2 Avril, 1750 Voyez Mémoire (attribué au Duc de Choiseul) contenant le précis des faits, avec leurs pièces justificatives, publié à Paris en 1756, par les Ministres de la France : Pièce No 4.

‡ M. Mascareene étoit le prédécesseur de M. Cornwallis, dans le Gouvernement de la Nouvelle Ecosse.

et de la Galissonnière, qui continuèrent, comme on l'a dit ci-dessus, entre MM. de la Galissonnière et Cornwallis.

Ce dernier résolut donc de faire intercepter les Vaisseaux François qui portoient des armes et des vivres aux Acadiens, qu'il regardoit comme des sujets rebelles au Roy son maître ; en effet ces bâtimens étoient chargés non seulement de vivres et munitions, mais encore de présens pour les sauvages, que, bien loin d'apaiser, on soulevoit contre les Anglois. Ce Gouverneur pensait contenir les Acadiens et empêcher leur évasion ; il établit une garnison lui-même ; et croyant prévenir les François, il fit marcher un détachement commandé par le Major Lawrence, pour aller s'emparer du fond de la Baie Fondy. M. de la Corne, instruit du projet de M. Cornwallis, s'approcha de la Baie Fondy, sur une éminence nommée Butte à Beauséjour, parce qu'un nommé Beauséjour y demeuroit. Le Major Lawrence fut surpris,* en arrivant au fond de la Baie, de voir le pavillon François élevé, et les Troupes en état de lui disputer la descente ; il s'arrêta, et demanda à parler au Commandant François, ayant ordre de ne faire aucune hostilité, et dans la conférence demanda où il pouvoit descendre et poster les troupes du Roy son maître ; on lui montra le Village embrasé de Beaubassin, et on lui fit connoître que la petite rivière séparoit les deux nations en attendant la décision des limites.

Le Major Lawrence y consentit et fit descendre à terre son détachement, qui marcha vers Beaubassin, où de Laloutre, qui, à l'approche des Anglois, ayant vu que les Acadiens ne paroisoient pas fort pressés d'abandonner leurs biens, avoit lui-même mis le feu à l'Eglise, l'avoit fait mettre aux maisons des habitants par quelques-uns de ceux qu'il avoit gagnés ; ainsi par cette action il obligea les pauvres gens à se réfugier

* Le 20 Avril, 1750.—(Mémoire du Duc de Choiseul, &c., pièce No. 4.)

auprès de M. de la Corne : les Anglois ne purent voir sans horreur une évacuation pareille, et dès lors ils regardèrent ce Prêtre comme un fanatique.

M. de Cornwallis avoit aussi donné ordre au Sieur Rous * d'arrêter tous les vaisseaux qui passeroient dans la Baie Fondy pour aller porter des armes et des provisions à la rivière St. Jean, et protéger l'évasion des Acadiens. Rous exécuta ses ordres, et ayant rencontré † un bâtiment François, sur lequel M. de la Jonquière avoit fait monter un détachement, commandé par le Sieur de Vergor, Capitaine des troupes de la Marine, pour lui donner un air de vaisseau du Roy, il voulut lui livrer combat, mais Vergor prit la fuite, et n'allant pas si bien que Rous, il fut obligé de se rendre, après avoir tiré quelques coups de canon.

Cependant, malgré sa fuite il fut fait Chevalier de St. Louis, comme s'il avoit fait la plus belle action. La faveur de l'Intendant Bigot influa beaucoup pour cette récompense. En représaille, M. de la Jonquière ordonna d'arrêter à Louisbourg les bâtimens marchands qui y commerçoient.

Tout n'étoit pas plus tranquille dans le pays d'en haut. La course de M. de Céloron et les défenses réitérées de M. de la Jonquière n'avoient point arrêté les commerçants Anglois. A l'abri des passeports de leurs Gouverneurs, ils continuoient leur traite à la Belle Rivière, ou Ohio, et même venoient jusqu'à Sandoské ‡ à trente lieues du Détroit.

1750.—Le Général envoya de ce côté-là des Officiers, tant pour rester avec les Sauvages, que pour éclairer leur conduite ; il écrivit fortement au Commandant du Détroit et au père de la Richardie, Jésuite, Missionnaire des Hurons, de tout mettre en usage pour engager les Sauvages à quitter

* Capitaine de la Frégate de S. M. B. *Albany*.

† Le 16 Octobre, 1750.—(Voir la lettre du Capitaine Rous, pièce No. 3, du mémoire du Duc de Choiseul.)

‡ Sandusky.

Sandoské pour venir s'établir au Détroit. La Demoiselle, nom du principal Chef de cette bande de Hurons, engagé par les Anglois, s'opposoit le plus fortement aux desseins de M. de la Jonquière, alléguant que sa bande étoit dans un pays fertile, qui leur fournissoit abondamment ce qui leur étoit nécessaire.

La découverte de la mer de l'Ouest occupoit encore assez la Cour pour sacrifier des présens et faire à cet égard des dépenses. Le Sr. de la Véranderie, Officier, y avoit fait plusieurs voyages ; il avoit poussé assez loin ses découvertes, et avoit fait construire plusieurs forts, dont le plus éloigné se nommoit la Reine, mais sa découverte n'avoit été avantageuse qu'à lui-même et à sa société ; son journal étoit rempli d'absurdités, de contes sauvages, et la plupart composés sur leur ouï-dire. M. de la Galissonière, à qui les grandes entreprises plaisoient, l'avoit retenu auprès de lui, et en avoit fait son Capitaine de Gardé ; il l'avoit même fait honorer d'une croix de St. Louis ; il avoit aussi engagé M. de la Jonquière à le renvoyer continuer sa découverte ; mais la mort qui enleva cet Officier, fit déterminer le Général à jeter les yeux sur le Sieur de St. Pierre,* Capitaine, Officier recommandable par sa valeur et une certaine intrépidité qui le faisoit craindre et aimer des nations ; mais l'intérêt eut plus de part au choix que le vrai mérite de cet Officier

M. de la Jonquière, en lui confiant cette découverte, entra dans la société pour la fourniture des marchandises destinées à la traite des postes de la mer de l'Ouest. Le S. Bréard, contrôleur de la marine, fut chargé de cette affaire de la part du Général, et y eut un petit intérêt ; ainsi on ne pouvoit mieux faire que de confier ce poste à St. Pierre qui joignoit à la connoissance parfaite du commerce des Sauvages une grande intégrité.

* Le gardeur de St. Pierre.

Et comme il n'échappoit rien à M. de la Jonquière de ce qui pouvoit favoriser ses intérêts, il envoya pour le même sujet le S. Marin, Capitaine, décrié par sa cruauté, mais craint des Sauvages, pour observer le cours du Missouri, et voir si à la hauteur des terres on ne trouveroit pas une rivière qui courût à l'Ouest, et dans ce cas de la suivre jusqu'à la mer. On fit avec cet Officier les mêmes conventions qu'avec le S. de St. Pierre ; en sorte que cette société s'empara de presque tout le principal commerce des pays d'en haut.

Le S. de Céloron à qui M. de la Galissonnière avoit fait obtenir le commandement du Détroit avec le titre de Major, fut envoyé dans ce poste.

Il est situé, comme je l'ai dit plus haut, au fond du Lac Erié, sur une petite rivière qui se jette à six lieues au dessous dans le Lac ; l'enceinte du fort est assez considérable, et peut contenir cent cinquante à deux cents maisons ; l'église paroissiale est desservie par les Récollets ; les Jésuites ont de l'autre côté de la rivière une mission assez bien bâtie ; il y a deux lieues de terrain le long de la rivière établie par des habitans ; le climat en est très-doux ; les fruits de l'Europe, et les légumes y viennent à merveille. Les bois sont remplis de vignes qui portent en abondance d'excellens raisins ; quelques-uns même qui tiennent du muscat ; on y trouve aussi des pêches, des groseilles, et une espèce de fruit qui par sa ressemblance se nomme citron, mais qui n'en a ni la grosseur ni le goût ; les bois sont encore garnis de bêtes fauves, de quantité de dindes sauvages, dont la grosseur l'emporte sur les nôtres, mais qui ne se laissent pas attraper si aisément, étant farouches, et courant avec beaucoup de légèreté : il y a encore beaucoup de cailles et de faisans, en sorte que c'est un pays abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y croît aussi beaucoup d'herbes médicinales, ainsi qu'a rapporté un savant

Suédois,* qui a parcouru ces pays. M. de la Galissonnière avoit conseillé l'établissement de ce poste, mais l'intérêt de ceux qui commandoient en Canada ne l'avoit pas permis ; si on eut poussé et même favorisé les établissements tels qu'on auroit dû, on auroit été en état d'en tirer de grandes secours pour l'entretien des postes de la Belle-Rivière. † Le commerce s'y faisoit en pelleteries, dont la valeur fixe tenoit lieu d'argent. La conduite hautaine du S. de Céloron porta les habitans à faire des plaintes contre lui, et celle qu'il tint à ce sujet, avec les Généraux, les obligea d'écrire contre lui et de le relever,—c'est ce qui arriva sous M. Duquesne.

Le Chevalier de La Corne reçut enfin ordre de se fixer un endroit propre à bâtir un fort, et il choisit l'éminence de Beauséjour, qui donnait sur le fond de la Baie Fondy. Le Sieur de Léry, fils de celui qui était Ingénieur à Québec, fut envoyé pour le tracer et le commencer,—ce qu'il fit ; les Anglois de leur côté en bâtirent un à Beaubassin, qu'ils nommèrent Lawrence, et y laissèrent un Commandant, et une forte garnison. Le Sieur de Vassan, Capitaine, fut commandé pour aller relever M. de la Corne : ses instructions portoient d'accélérer le plus qu'il pouvoit la construction du fort de Beauséjour,—d'avoir de grands égards pour l'Abbé de Laloutre, et surtout de lui faire part des affaires qui regarderoient les Acadiens,—de traiter ceux-ci avec beaucoup de douceur, et de leur donner des vivres, et de les soulager,—de recevoir humainement tous ceux qui viendroient se réfugier vers lui,—et dans ce cas de s'aboucher avec l'Abbé de Laloutre, et entrer dans ses vues,—et enfin d'éviter tout sujet de discussion avec les Anglois.

Les Anglois avoient bâti, en 1722, sur la côte méridionale du Lac Ontario, un fort qu'ils nommoient Oswego, et nous

* M. Le Professeur Kalm, qui a voyagé en Amérique depuis 1748 jusqu'à 1751.

† Ohio.

N^o 2

FORT LA PRESENTATION

Page 13.



Chouaguen ; ce fort étoit abondamment muni de tout ce qui étoit nécessaire au commerce Sauvage ; sa situation même tenoit en bride les cinq nations, et il étoit à portée de celui qui étoit de l'autre côté du Lac ; de sorte qu'il ballançoit les avantages du fort Frontenac,* le seul que nous avons sur la rive Septentrionale.† Les Sauvages du Nord venoient y trafiquer, et surtout chercher de l'eau de vie, que les François leur refusoient. M. de la Jonquière fit arrêter les Sauvages du Nord, fit bâtir un fort qu'on nomma Roüillé, nom du Ministre de la Marine, et qu'on appela plus communément Toronto,‡ afin que les Sauvages, y trouvant ce qui leur étoit nécessaire, ne fussent point dans le cas d'aller à Chouaguen, où les Anglois ne cessoient de les attirer, et de leur insinuer de la haine pour les François.

Cette manœuvre étoit réciproque dans les deux nations, qui cherchoient à se faire faire la guerre par les Sauvages ; et c'est en conséquence qu'on entretenoit les Abénakis § dans l'idée de ne faire aucune paix avec les Anglois, comme ceux-ci faisoient des Anniers || à notre égard.

M. de Vassan, arrivé à l'Acadie, chercha à remplir les vues du Gouvernement.

Cet Officier étoit fier, brave, et hautain ; il avoit de l'esprit et de la capacité et du détail ; il s'acquitta mieux que tout autre Officier n'auroit fait, et avec plus de dignité, de ce qui lui étoit prescrit par ses instructions ; il laissa, ou plutôt abandonna, à l'Abbé de Laloutre le détail de ce qui regardoit les Acadiens. Celui-ci usa en tyran de sa supériorité ; il ne délivra les vivres qu'avec une inégalité marquée, et il réduisit les Acadiens à le supplier, et à regarder comme une

* Aujourd'hui Kingston.

† Méridionale dans l'original, par erreur du copiste.

‡ Où est située, à présent, la ville de Toronto.

§ Le pays des nations Abénaquises s'étendoit depuis la rivière Richelieu jusqu'au Golfe de St. Laurent.

|| Ou Agniers,—les *Mohawks* des Auteurs Anglois.

faveur émanée particulièrement de lui, les vêtements et les vivres que le Roy lui confioit pour les leur distribuer. Le Vassan eut souvent des altercations très-vives avec lui ; il eut besoin de tout son esprit et de toute sa supériorité pour lui résister, ou pour accommoder les dissensions et les mécontentemens que sa conduite faisait naître parmi les Acadiens ; on le taxa même d'avoir fait assassiner le Sieur How, Anglois,—dont voici l'histoire.

1750-51.—L'Intendant du Canada, ne pouvant envoyer dans les postes de ce pays la grande quantité de vivres qui y étoient nécessaires, en attendant qu'on eût reçu de France ceux qu'il demandoit, et qu'on devait envoyer en droiture à la Baie Verte, écrivit au Commissaire de Louisbourg de traiter avec quelques Anglois pour faire une certaine fourniture de pois et de bled-d'inde, &c. Ce Commissaire s'adressa au Sieur How, Officier, qui convint de fournir le poste de la rivière St. Jean. Il en écrivit au Général et à l'Intendant, afin de faire donner au Sieur How toutes les sûretés qu'il exigea. Dès que de Laloutre en fut informé, on prétend que cela nuisant à ses intérêts, il chercha à s'en défaire, et ayant été chargé de conférer avec cet Officier, il lui fit donner un rendez-vous à la petite rivière qui séparoit les terrains des deux Couronnes. How s'y rendit avec confiance, et seul ;—De Laloutre étoit accompagné de quelques Sauvages travestis, qui, s'étant cachés derrière la digue, tirèrent un coup de fusil, dont cet Officier fut tué sur le champ. De Laloutre désavoua ce coup, qui pensa nous attirer des affaires, et l'attribua aux seuls Sauvages, dont il dit qu'il ignorait les desseins ; cet Officier étoit également aimé de sa nation comme des François, et passoit pour un très-honnête homme ; aussi de Laloutre fut-il en exécration aux uns et aux autres.

Cependant les Gouverneurs de Pensilvanie et de Maryland continuoient à donner des passeports à ceux de leur

marchands qui vouloient s'aventurer à aller commercer au-delà des Apilaches et le long de l'Ohio M. de la Jonquière, pressé par les ordres de la Cour d'empêcher, autant qu'il le pouvoit, cette manœuvre, donna des ordres (en 1750,) aux Officiers qu'il envoya dans ces cantons, d'arrêter autant qu'ils le pouvoient, ces commerçants, et d'y faire consentir les Sauvages, en leur faisant des présens, et leur promettant le pillage des marchandises de ceux qu'on arrêteroit. On en arrêta trois, qu'on fit descendre à Montréal, où on les interrogea comme s'ils eussent été des criminels; la procédure fut envoyée au Ministre, et a été rendue publique;* ainsi je n'en parlerai plus.

Je fais cette réflexion seulement, que cette conduite ne tendoit uniquement qu'à la guerre; et puisque nous avions des Commissaires de nommé pour le réglément des limites, il fa loit s'en rapporter à eux, et qu'on devoit prévoir qu'une conduite aussi irrégulière nous attireroit infailliblement la guerre. Le Général fit même ses représentations à la Cour, mais l'esprit de M. de la Galissonnière prévaloit sur tout ce qu'on pouvoit dire.

Il paroît cependant qu'on entrevit quelque justesse dans ce qu'écrivit M. de la Jonquière, puisqu'on lui envoya quantité de munitions de guerre qu'il avoit demandées, une augmentation aux compagnies de marine, des recrues suffisamment pour renvoyer les vieux soldats, et qu'on créa une compagnie de Canonniers Bombardiers; en effet on ne pouvoit douter d'une rupture prochaine; on s'apercevoit déjà que les conférences † entre MM. Silhouette et la Galissonnière, pour la France, et MM. Shirley et Mildway, pour l'Angleterre, n'aboutissoient à rien; on donnoit de part et d'autre un grand fatras de raisonnemens,—la plupart chimériques et dressés chacun

* Voir le Mémoire du Duc de Choiseul, &c., pièce No. 5.

† Commencées en 1760,—rompues en 1763.

suivant ses prétentions ; et déjà il paroissoit des écrits qui annonçoient une rupture prochaine. Dans un Mémoire produit à la Cour de Londres, au sujet des moyens de s'emparer du Canada, l'auteur y disoit : “ Louis XIV, le plus “ ambitieux de tous les Rois, forma le projet de devenir seul “ maître de l'Europe ; pour y parvenir, il sentit qu'il convenoit “ de commencer par relever sa marine,—ce qui, en le rendant “ puissant et pécunieux, le mettroit en état d'exécuter son “ projet ;” il passait ensuite à la nécessité qu'avoit sa nation de s'emparer des Colonies Françoises ; de ce reproche qu'il faisoit à Louis XIV, on pouvoit légalement en taxer sa nation, puisqu'il ne sembloit pas moins intéressant de garder l'équilibre en Amérique comme en Europe.

Ainsi M. de la Jonquière, persuadé que la paix ne seroit pas longue, continua à entretenir les Sauvages dans la haine contre les Anglois ; il s'appliqua surtout à attirer les cinq nations, autrement les Iroquois. Ce peuple de tout tems s'est distingué par sa bravoure ; les François ont eu avec eux de longues et cruelles guerres, et ils ont obligé les habitans à labourer et faire leurs travaux les armes à la main, ainsi qu'on le peut voir dans l'histoire du P. Charlevoix, Jésuite, qui n'est proprement que l'histoire ecclésiastique de ce pays. Cette nation est séparée en cinq branches,* nommées les Onontagués, † Les Gayognins, ‡ les Stonnontouans, § les Anniers, et les non domiciliés. ||

Les Onontagués habitent sur un Lac ¶ à peu de distance de la Rivière de Corlaer,** dans un pays fertile, et que les

* Ils habitoient le pays entre le Lac Ontario au Nord, la rivière Susquehanna au Sud, la rivière d'Hudson à l'Est, et le Lac Erie à l'Ouest.

† Ou Onondaga.

‡ Ou Cayugas.

§ Ou Senecas.

|| Les Oneyouths, ou Oneidas, étoient la cinquième branche de cette confédération ; mais ils étoient domiciliés. (Voir ci-après.)

¶ Le Lac Onondasa.

** La rivière Mohawk.

Anglois prétendent leur appartenir. Les Goyoguis et les Stonnontouans sont à peu près dans le même endroit,* en s'approchant cependant de Niagara. Les Anniers habitent sur la Rivière Corlaer† et à peu de distance d'une maison appartenante à M. Johnson, ‡ Officier Anglois, qui, sachant les langues Sauvages, s'est avancé beaucoup durant le cours de cette guerre. Les autres § habitent au Sault St. Louis, à trois lieues de Montréal ; quelques-uns au lieu nommé la Présentation, et quelques-uns au Lac des deux Montagnes.

Le Général pouvoit bien compter sur la fidélité de ceux qui demeuroient parmi nous, mais il n'en étoit pas de même des autres. Leurs cantons, situés comme on a vu ci-dessus, formoient de part et d'autre des difficultés qu'on ne pouvoient surmonter qu'en les débauchant.

Le S. l'Abbé Piquet, Prêtre du Séminaire de St. Sulpice, étoit dans ce canton, ce qu'étoit l'Abbé de Laloutre à l'Acadie. Il avoit pour le moins autant d'ambition que lui, mais il la faisoit valoir avec plus de bienséance. || Il savoit la langue Iroquoise, et ce fut assez pour qu'on le choisît, et le mît à la tête des négociations qu'on vouloit faire chez les

* Le pays des Goyoguis, (ou Cayugas,) avoisinoit le Lac Cayuga : celui des Stonnontouans, (ou Senecas) étoit plus à l'Ouest, près du Lac Seneca.

† Aujourd'hui Mohawk.

‡ M. William Johnson, qui fut créé (27 Novembre, 1755,) Baronet d'Angleterre, pour la victoire qu'il remporta le 8 Sept., 1755, entre le Lac St. Sacrement, (aujourd'hui Lac George,) et la rivière d'Hudson, sur l'armée Française, commandée par le Baron Dieskau. Sa maison (Johnson's Hall) étoit près de la rivière Mohawk, à six lieues à l'Ouest de Schenectady (ou Corlaer) C'est là qu'en caractère d'Agent Principal et Surintendant Général pour les affaires des Sauvages, et Colonel des six nations. (les Tuscaroras s'étant joints aux autres,) il conclut un traité 3 Avril, 1764, entre ces nations et le Roi son Maître. Il mourut à Johnson's Hall en 1774. Son fils, le feu Sir John Johnson, Baronet, de Montréal, lui succéda. Celui-ci devenoit aussi Surintendant Général pour les affaires des Sauvages en Canada,—charge qu'il a remplie jusqu'à sa mort.

§ La cinquième de ces nations, les Oneyuths, (ou Oneidas,) habitoient au Lac Oneida et dans le pays voisin. Ceux qui demeuroient au Sault St. Louis étoient des Iroquois convertis par les Jésuites ; et on les appelloit *Canavagas*, ou *Sauvages priants*.

|| M. Hocquart lui donna le titre de *l'Apôtre des Iroquois*. Les Anglois l'appelloient le *Jésuite de l'Ouest*. On peut consulter relativement à son vrai caractère et ses services, les mémoires sur sa vie par M. La Lande dans les *Lettres Edifiantes*, &c., tome 14, édition in-8vo. Voir aussi la *Biographie Universelle*, verbo *Piquet*.

cinq nations, pour les attirer dans notre parti, et les engager à venir demeurer parmi nous. Cet Abbé qui ne pouvoit souffrir la gêne du Séminaire, fut bien aise de saisir une occasion pareille pour s'en débarrasser, et même se former une communauté à part, à laquelle il commanderoit en despote. Il travailla donc à débaucher les cinq nations, et à former sur la Rivière de Cataraqui ou Frontenac, au-dessus des rapides, un village.

L'endroit qu'il choisit pour son établissement* annonçoit son peu de génie, et fit nommer par dérision le fort qui y fut bâti la Folie Piquet ; pour lui, il le nomma la Présentation, dont je joins ici le plan : † Dès lors que l'Abbé Piquet eut eu quelques familles, on parla de faire bâtir un fort, sous le prétexte de les protéger ; on y mit un Commandant et un garde-magasin ; on enjoignit au Commandant d'avoir beaucoup d'égard pour l'Abbé Piquet ; on le mit, pour ainsi dire, sous sa tutelle ; et on donna toute permission à ce Prêtre de gérer et administrer les magasins ; en un mot tout fut sous ses ordres ; ce Prêtre ne réussit pas cependant beaucoup, et on sentit bien qu'il auroit beaucoup de peine à déterminer les Iroquois à quitter un pays gras et fertile pour venir s'établir sur un terrain inculte, et mendier leur vie au Prêtre. C'est pourquoi le S. de la Jonquière, aîné, fut dépêché pour aller demeurer parmi eux, et dans le village qu'il jugeroit le plus convenable à ses négociations : on lui donna un brevet de Capitaine sans compagnie, afin de n'être point distrait de sa résidence par son service.

On ne pouvoit choisir pour demeurer avec eux une personne qui leur fût plus agréable. Il entendoit parfaitement leur langue ; depuis long-tems il vivoit avec et comme eux ;

* Où la rivière Oswegatchie tombe dans le fleuve St. Laurent ; aujourd'hui Ogdensburgh.

† No. 2.

quoiqu'il fût marié en Canada, il n'en avoit pas moins épousé des Iroquoises, dont il avoit eu plusieurs enfans ; en sorte qu'il étoit adopté parmi eux, et qu'ils le regardoient comme de leur nation. Il avoit sa cabanne. Ses instructions portoient de seconder l'Abbé Piquet dans son projet, et surtout d'engager les Anniers à quitter totalement le parti des Anglois, et de leur offrir telles commodités et tels avantages qu'ils voudroient, pour leur faire quitter leurs établissemens, et en chercher un parmi nous. Si en effet on eût pu réussir, il n'est point douteux que le reste des cinq nations ne les eût imités. Ils étoient les seuls attachés directement aux Anglois, et qui avoient persévéré jusqu'alors dans la haine de leur nation pour nous. Mais M. Johnson qui n'ignoroit point les desseins des François, travailloit au contraire à les maintenir dans l'alliance de la nation.

Les Jésuites, qui partout cherchent leur agrandissement sous le pieux prétexte de l'instruction des peuples, n'avoient pas manqué de chercher à s'établir en Canada. Voulant rester les seuls maîtres, ils traversèrent autant qu'ils purent les Récollets dans leur projets de revenir dans ce pays après que les Anglois eurent rendu le Canada.* Dans les premiers tems que ces Pères † s'établirent dans le pays, ils en détachèrent quelques-uns qui alloient prêcher l'Evangile chez les Sauvages. Ils les suivirent dans leurs courses ; ennuyés de cette vie errante, qui cadroit peu avec les desseins qu'ils avoient de se faire des grands biens, ils cherchèrent à fixer leurs néophytes, sans s'embarrasser des autres qu'ils alloient abandonner. Ils firent beaucoup valoir à la Cour leur zèle, et firent monter bien haut le nombre des convertis, et, sous le spécieux prétexte de les réunir pour les civiliser, ‡ ils

* Par le Traité de St. Germain, en 1632.

† Les Jésuites.

‡ L'Auteur du MS. ne rend pas justice ici ni aux motifs ni à la conduite des Jésuites.

demandèrent, en concession, de vastes terrains et des pensions. La Cour, persuadée de la justice de leur demande, leur accorda l'une et l'autre.

C'est ainsi qu'ils ont eu les Seigneuries de Charlesbourg, Jeune et Vieille Lorette, Batiscan, et la Prairie de La Magdeleine et autres, qui sont très-bien établies, et d'un rapport considérable. Ces concessions leur furent données à titre de Seigneurie et ventes (*lods et ventes*), sur ce qu'ils firent entendre que les Sauvages, par rapport à leur culture de blé-d'inde changeant tous les trois ou quatre ans d'endroit, pouvoient profiter de leurs déserts pour former des établissemens utiles à la Colonie ; mais comme je l'ai dit, ce n'étoit que des prétextes spécieux ; en effet, les Hurons n'habitèrent qu'un très-petit terrain à Lorette, et ils ont obligé les Sauvages d'abandonner Sillery. Ils ont concédé des terres qui bordent et resserrent les Sauvages, et les ont contraints de prendre d'eux des contrats de concession et de leur payer des rentes, ou d'abandonner leurs terrains défrichés, qu'ils vendoient ensuite, et d'en défricher d'autres pour en faire de même.

Le village du Sault St. Louis est situé sur la rive méridionale du fleuve St. Laurent, à trois lieues au-dessus de Montréal. Il est habité par les Iroquois. Les Jésuites y ont une mission très-belle et bien entretenue. Le père Tournois, gouvernoit cette mission, et en bon Jésuite mettoit tout à profit pour son intérêt et celui de la communauté. Cette Seigneurie avoit été directement accordée aux Iroquois, mais les Jésuites avoient obtenu subséquemment, et à l'insu des Sauvages, un titre de concession, sous prétexte d'empêcher les Sauvages d'aller à Montréal acheter des marchandises, où on leur donnoit quelquefois de l'eau-de-vie, et de les empêcher de boire de cette liqueur ; et ils avoient fait bâtir une maison où ces Sauvages trouvoient leur nécessaire.

Les Demoiselles Desauniers tenoient ce commerce ; mais au lieu de faire passer leur castor à Montréal, à la compagnie des Indes qui en avoit le commerce exclusif, elles l'envoyoient par ces Sauvages à Orange.*

Leur exemple avoit engagé plusieurs autres à faire de même, en sorte qu'il en entroit très-peu dans le magasin de la compagnie. Le Directeur s'étoit adressé plusieurs fois aux Généraux pour qu'ils y missent ordre ; même la compagnie pour engager le Général et l'Intendant à protéger son commerce, leur donnoit une certaine somme tous les ans, qui augmentait ou diminuoit suivant la rentrée du Castor dans les magasins. Mais le crédit des Jésuites l'avoit toujours emporté. M. de la Jonquière, à qui les mêmes plaintes furent portées, chercha tout de bon les moyens d'interrompre ce commerce ; il donna des ordres d'arrêter les Sauvages qui portoient du Castor chez les Anglois, envoya des Officiers avec des détachemens dans les endroits où les Sauvages passaient, et fit faire défense aux Demoiselles Desauniers de ne plus à l'avenir continuer ce commerce. Ces Demoiselles, soutenues des Jésuites, se distinguèrent par leur désobéissance. Le Général leur envoya un ordre de quitter le Sault St. Louis, et défendit qu'il n'y eut plus de magasin ; alors les Jésuites firent valoir leur concession et leur privilège, qui leur donnoit droit de traiter avec les Sauvages, et de revendiquer la maison où demeuroient ces Demoiselles, comme leur appartenante. Le père Tournois, choqué des ordres du Général, résolut de l'emporter sur lui, à quelque prix que ce fut. Il rassembla les Sauvages, et leur fit une affaire de conscience de ce qui n'en étoit qu'une de police ; il composa une harangue, et la fit apprendre à l'orateur ; ensuite il fit demander au Général une audience au nom du Village. Le jour indiqué, les

* Aujourd'hui Albany.

Sauvages vinrent, et l'orateur harangua fortement en insistant sur les privilèges de sa nation, et sur ceux des Jésuites ; il parla avec beaucoup de véhémence de l'action de M. de la Jonquière, et termina son discours par demander que les Demoiselles Desauniers revinssent dans leur mission, et continuassent leur commerce.

Le père Tournois avoit eu la hardiesse de se trouver à leur discours ; il s'étoit posté derrière le fauteuil du Général, d'où de tems en tems il leur faisait des signes, et pensant que leur discours alloit en imposer, la joie de la victoire brilloit sur son visage. Mais la Jonquière, dissimulant le chagrin qu'un pareil discours lui avoit fait, répondit simplement qu'il avoit donné des ordres, et qu'il vouloit qu'ils fussent exécutés ; qu'il puniroit quiconque y désobéiroit, et qu'à l'égard de sa conduite, il n'en devoit rendre compte qu'au Roy son maître ; ensuite il se leva et passa dans son cabinet. Cette réponse laconique et ferme altéra le père Tournois, qui sortit brusquement ; alors l'orateur et quelques Chefs demandèrent à parler au Général, on les fit entrer dans le cabinet ; là ils lui déclarèrent que leur discours n'avoit été prononcé qu'à la sollicitation du père Tournois, qui l'avoit composé, et les avoit menacé de les excommunier s'ils ne le soutenoient ; et finirent par l'assurer au nom du Village qu'ils feroient sa volonté.

Les Jésuites jusqu'alors n'avoient semblé agir que par les Sauvages ; la réponse de M. de la Jonquière les détermina à agir eux-mêmes. Ils représentèrent leurs droits : voyant qu'ils n'étoient pas écoutés, ils engagèrent les Sauvages à se cabrer, et sur ce que ceux-ci n'agirent pas comme ils vouloient, ils interdirent l'Eglise. Alors M. de la Jonquière obligea le Père Tournois à quitter la Mission, et malgré les sollicitations des Iroquois, le fit passer en France, avec les

Demoiselles Desauniers ; ensuite il fit un voyage au Sault St. Louis pour y rétablir la tranquillité.

Ce fut à cette occasion que l'on découvrit que les Iroquois avoient obtenu un titre antérieur à celui des Jésuites. Ces Sauvages l'avoient conservé soigneusement, et le déposèrent entre les mains du Chef principal ; les Jésuites, pour l'avoir, après bien des sollicitations inutiles, s'avisèrent d'un stratagème. Le chef dépositaire étant mort, le Missionnaire envoya chercher sa veuve qui avoit encore le titre, et lui dit, que son mari lui avoit apparu, et qu'il lui avoit dit que ce qui l'empêchoit d'aller en paradis étoit de ce qu'il ne lui avoit pas remis le titre qu'ils avoient ; et qu'il n'ignoroit plus que Dieu, pour récompense de leurs travaux, leur avoit donné cette terre ; et que c'étoit injustement que sa nation vouloit la posséder ; mais que comme sa femme étoit encore maîtresse de ce titre, il la prioit pour le salut de son âme de le remettre aux Jésuites, et que sans cela, il ne pouvoit être sauvé. Cette bonne femme ne fut pas la dupe du Jésuite—il n'eut rien ;—l'affaire fut rendue publique, et donna matière à rire.

Ce n'est pas là la seule dispute que le Général eut avec ces bons Pères ; le Père de Jaunay étoit à Michilimakinac ; il prétendoit être Seigneur, et donna des concessions ; le Commandant de l'endroit s'y opposa en vain ; il fallut encore que M. de la Jonquière défendit au Père de concéder, et qu'il annullât ce qu'il avoit fait. Ceux du Détroit firent aussi quelques tentatives pour s'emparer d'une Isle, mais on y mit bon ordre.

Le Général sentit bientôt le contrecoup de la Société* ; on écrivit contre lui au Ministre, et on l'accusa de s'être emparé du commerce du pays d'en haut, et de faire tyranniser les

* Des Jésuites.

Négociants par son premier Secrétaire. Ces plaintes avoient un air de vérité; il s'étoit intéressé dans le commerce des postes; il le pouvoit—la Cour ayant accordé ce droit aux Gouverneurs. Les plaintes des Négociants et de quelques Officiers au sujet de son Secrétaire étoient plus justes; celui-ci s'étoit emparé du commerce exclusive de l'eau-de-vie pour les Sauvages. Il avoit deux ou trois sergens des troupes à sa dévotion, qui alloient visiter les meilleures maisons de Montréal, et y faisoient mille impertinences. L'argent des congés ne se délivroit plus qu'en vin ou marchandises qu'on obligeoit de prendre.* La quantité d'eau-de-vie pour porter dans les postes étoit fixée, et pour en avoir davantage il falloit obtenir cette permission du Secrétaire qui ne la donnoit jamais *gratis*. Les meilleurs postes étoient pour ceux qui entroient en société avec le Secrétaire ou avec le Général. Tant de plaintes lui attirèrent des reproches de la Cour: dans sa réponse qu'il fit au Ministre, il sembla assez mépriser les sujets de plaintes pour n'en pas parler. Il exposa seulement ses services et en fit un pompeux détail. Il sembla insinuer que l'état lui étoit encore redevable, malgré l'élévation et les richesses qu'il avoit, et termina sa lettre par demander son rappel; mais intérieurement accablé de chagrin, ses blessures se rouvrirent; il descendit à Québec; les Chirurgiens employèrent tout leur art pour lui prolonger la vie; enfin il mourut le 17 Mai, 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-et-sept ans; il fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église des Récollets, à côté de MM. de Frontenac et de Vaudreuil, ses prédécesseurs.

Jacques Pierre de Taffanell, Marquis de la Jonquière, étoit né en 1686, à la Jonquière, petite terre dans l'Evêché d'Alby en Languedoc, d'une maison originaire de Catalogne, peu accommodée des biens de la fortune. Il avoit un de

* Ce passage n'est pas bien intelligible.

ses oncles Inspecteur de la marine, qui le fit entrer au service en 1693. Il se trouva à la fameuse bataille de Lépante, donnée contre les Turcs.* Il fut des expéditions faites en faveur de Philippe Cinq, Roy d'Espagne ; et, détaché sous le fameux Fourbin, † il mérita par sa valeur le choix de cet Officier pour commander un petit bâtiment armé en guerre. Il servit aussi en qualité d'Aide Major dans l'Armée destinée ‡ pour réduire les Protestants des Cévennes ; il se trouva au siège de Toulon, lorsque cette ville fut assiégée § par l'Armée des Alliés, commandée par M. le Duc de Savoye ; fut pris en 1666 || par Milord Morgan ; fut de l'expédition du fameux Duguay Trouin à Rio Janeiro, en 1711 ; au retour de sa campagne du Chili il fut fait Chevalier de St. Louis, et Capitaine d'une compagnie franche en 1731. Il fut fait Capitaine de Vaisseau en 1736 ; servit sous le Marquis d'Autin ; fut fait Inspecteur de Marine en 1741 ; et étoit Capitaine de Pavillon de M. de Court, Vice Amiral, lorsqu'il livra combat ¶ à l'Amiral Matthews ; fut de l'expédition** de M. le Duc d'Anville ; envoyé Gouverneur Général en Canada, et venant en 1747 pour en prendre possession, fut pris prisonnier par les Anglois ; et enfin rendu, il retourna prendre possession de son gouvernement, où il est mort.

De son mariage avec Mlle. de la Vallette, il n'a laissé qu'une fille, mariée au Baron de Noe, d'une maison illustre en Guyenne.

* La bataille de Lépante eut lieu en 1571 ; ainsi, il faut que ce soit de quelques-uns des aïeux du Marquis de la Jonquière dont il est ici question.

† Claude Forbin, Chef d'Escadre, au service de la France, mort à Marseille en 1733.

‡ En 1703.

§ Dans le mois d'Août, 1707.

|| Ainsi dans l'original, par erreur du copiste : cette date doit probablement être 1706, et "*Milord Morgan*" semblerait être une erreur de nom pour *Mordaunt* (le fameux Comte de Peterborough), qui commandoit des troupes en Catalogne, en 1706, près de Barceloue, lorsque l'armée des Alliés (Francois et Espagnols) fut obligée de lever le siège de cette ville.

¶ Février, 1744.

•• En Mai, 1746, pour reprendre Louisbourg.

M. de la Jonquière étoit grand, bien fait, et avoit un air imposant ; il étoit brave à l'excès, mais il n'avoit point eut d'éducation ; il ternit ses grandes actions par son avarice, qui donna souvent lieu de dire que la crainte de perdre son argent ou ses marchandises donnoit lieu à son intrépidité. Il gagna des sommes immenses dans ses voyages, et il pouvoit en Canada mépriser le commerce ; c'est ce qu'il ne fit pas ; et c'est aussi ce qui empoisonna ses dernières années. Quoiqu'il eût plusieurs millions en caisse, il se refusa, pour ainsi dire, jusqu'à la mort, son nécessaire. Il fit son testament et ne légua rien ou très-peu de chose ; enfin il mourut, point regretté, pas même de ses proches,—accablé de chagrin et d'infirmités.

Ce fut pendant son gouvernement que la racine de Gin-seng* monta à un si haut prix, et tomba tout de suite ; avant de parler de cette révolution il convient de savoir ce que c'est que cette racine et ses propriétés.

Le Gin-seng, dont les Chinois ont les premiers fait usage, croît dans la Province de Pékin, sur les Montagnes Yong Pinyon, entre le 39 et 47 degré de latitude Boréale, et le 10 et 20 degré de longitude Orientale. † Ces degrés et la ressemblance du Pays avec cette Province de la Chine, ont fait faire cette découverte à un savant Jésuite. ‡ Cette plante, que les Chinois nomment Ortrota, § qui veut dire bienfaisante, animante et autres termes équivalens, croît alentour de Québec, aux environs de Montréal, et, surtout, du Lac Champlain, sur le penchant des Montagnes, dans d'épaisses forêts de bois franc, sur le bord des rivières, autour des rochers, au pied des arbres, au milieu de toutes sortes d'herbes ; elle semble fuir les endroits trop découverts, la chaleur et le soleil.

* *Panax quinquefolia* :—Le P. Lafitau lui a donné le nom d'*Aureliana Canadensis*.

† De la ligne Méridienne de Pékin.

‡ P. Lafitau, en 1720.

§ Les Chinois appellent le Gin-seng "*Jin-chin*," et les Mandchous "*orkhoda*."

Le racine, en dedans, est très-blanche, en dehors jaune, un peu raboteuse, et ne ressemble pas mal à la carotte, mais bien moins grosse—longue et allongée; elle pousse ordinairement quatre branches, qui s'écartent l'une de l'autre sans sortir du même plan; le dessous de la branche est d'un verd tempéré de blanc, et le dessus d'un rouge foncé; chaque branche à cinq feuilles, d'un verd obscur en dessus, et d'un verd blanchâtre en dessous; du centre des branches s'élève une seconde tige, qui, à son extrémité, porte un bouquet de fruits ronds et d'un beau rouge, composé de plusieurs fruits; les noyaux, qui sont au nombre de deux, sont mal polis et ressemblent à la lentille ordinaire, à l'exception qu'ils sont également épais; on prétend qu'elle a une petite fleur blanche presque imperceptible; tel examen que j'aie fait, je n'en ai point vue, parce que les racines que j'ai observées étoient de celles qui n'avoient point de fleurs ni de fruits; aussi sont-elles plus petites et plus basses que les autres, et les racines bien moins grosses.

Le tems pour cueillir cette racine est en Août et Septembre; on la fait sécher à l'ombre; on lui attribue les propriétés de dissoudre le flegme, de guérir la faiblesse du poumon et la pleurisie, d'arrêter les vomissemens, de fortifier l'orifice de l'estomac, d'ouvrir l'appétit, de dissiper les vapeurs, de produire de la limphe dans le sang, et de le subtiliser; et enfin d'être *un* spécifique pour les épnisemens causés par les travaux excessifs du corps et de l'esprit.

La façon de s'en servir est, ou de la mâcher, ou de la faire infuser, en forme de thé, dans de l'eau chaude, et de boire l'eau corrigée par le sucre; la feuille en est encore bonne de cette façon, et peut servir deux ou trois fois de suite; on doit bien se garder de s'en servir journellement, car les offets sont prompts et l'usage journalier la rendroit pernicieuse.

En 1751, des négocians ayant su la vogue qu'avoit eue le Gin-seng en France, joint au grand transport qu'on en faisoit à la Chine, s'accommodèrent avec des habitans pour qu'ils leur en fournissent une certaine quantité ; certains *individus* même équipèrent des canots et allèrent en traite au Gin-seng chez les Sauvages et autres qui en ramassoient ; ceux-ci s'apercevant de la faveur que prenoit cette racine, et qu'on ne prenoit pas même garde à la qualité, ou si elle étoit bien conditionnée ou non, la firent sécher précipitamment au four, et la vendirent ainsi jusqu'à vingt francs la livre. Les Négocians la prirent à tel prix qu'on leur fit, charmé de se procurer un débouché de leur marchandise et l'acquit de leurs dettes, avec même un revenant bon, rendu en France. La fureur pour cette racine, en 1752, la fit monter jusqu'à vingt-quatre francs la livre ; et ils firent leur marché et la prirent sans aucunes précautions ; en sorte qu'aux nouvelles ils ont appris que ceux qui avoient envoyé de cette racine séchée précipitamment, l'avoient perdue, parce qu'elle étoit devenue ridée et coriace, et avoit perdu ses vertus ; que même la plupart étoit pourrie ; et que celle qui s'étoit trouvée bonne n'avoit été vendue que depuis huit jusqu'à douze francs la livre ; qu'il avoit été défendu à qui que ce fût de se charger de cette racine pour les Indes, sous de très-grosses peines, et qu'enfin la Compagnie des Indes avoit obtenu ce commerce exclusif ; qu'elle feroit établir un bureau de recette en Canada, où ceux qui en porteroient seroient payés en lettres d'échange comme pour le Castor ; ce qui arriva : ainsi les négocians, par leur avidité, perdirent cette branche de commerce qui leur facilitoit de grands retours, et perdirent des sommes considérables sur ce qu'ils avoient envoyé en France.*

* Raynal, Hist. des Indes, vol. 6, pages 150, 151.

Charles Lemoyne, Baron de Longueuil, Gouverneur de Montréal, prit, en qualité du plus ancien, le commandement général du Canada, en attendant que la Cour eût pourvu à la place de M. de la Jonquière.

Ce Gouverneur étoit d'une maison anoblie en Canada, fort chéri de cinq nations, et dont les ancêtres s'étoient distingués par leur valeur. Il ne changea rien de ce qu'avoit fait M. de la Jonquière, et de concert avec l'Intendant, ils dépêchèrent une goëlette en France pour informer la Cour de la mort du Général.

Le Marquis Duquesne, Capitaine de vaisseau, de la maison du fameux Duquesne, qui fit trembler les Algériens, avoit été nommé pour remplacer M. de la Jonquière ; toute la Colonie pensoit que ce seroit le S. de Vaudreuil de Cavagnal, lors élu Gouverneur du Mississippi, parce qu'il avoit fait solliciter cette place, et que M. de la Jonquière l'avoit même proposé à la Cour pour le remplacer, et le S. de Rigaud pour aller le relever. Ce Général arriva en Canada au mois de Juillet, et fut reçu avec les cérémonies ordinaires. Son abord fier ne lui captiva pas le cœur des troupes et des Canadiens, mais il étoit instruit du génie de ceux à qui il avoit à faire, et il lui convenoit de paroître tel.

Il commença son gouvernement par une revue générale des Troupes et des Milices, et donna des ordres pour la discipline des uns et des autres, et contraignit tout le monde à servir ; il mit les Milices sur un pied respectable, forma d'eux une compagnie de canonniers, les fit exercer, et forma des Bourgeois des villes de Québec et de Montréal, deux compagnies, auxquelles il donna un uniforme, et mit à leur tête la noblesse, qui ne servoit point ; enfin, il fit apercevoir qu'il étoit fait pour commander.

Il entretenoit avec l'Abbé de Laloutre la même correspondance que ses prédécesseurs, et donna de nouvelles instructions

au S. de Vassan, sur la conduite qu'il devoit tenir vis-à-vis des Anglois; mais surtout il lui recommanda d'observer leurs mouvemens, et de l'informer des forces qu'ils avoient, et de lui en envoyer l'état. Il lui commanda aussi de gagner les Missionnaires établis parmi les Acadiens, afin de tirer d'eux les connoissances qu'ils pouvoient avoir des desseins des Anglois. Il envoya à Beauséjour le S. de Jacan de Piedmont, Officier d'Artillerie de mérite, afin qu'il fit fortifier cette place; et comme la proximité des forts de Beauséjour et de Laurence étoit un prétexte aux Troupes des deux Couronnes de désertir, et que les conférences continuoient, il fit un cartel le 5 Octobre, 1752, avec M. le Général Peregrine Thomas Hopson, Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, par lequel les deux Généraux s'obligeoient réciproquement de se rendre les déserteurs de part et d'autre, qui néanmoins avoient la vie sauve.

1753.—Ce Général avoit de la Cour des ordres précis pour s'opposer à ce que les Anglois commençassent et s'établissent au-delà des Apalaches; et il lui avoit été recommandé de s'y opposer. En conséquence il envoya différens détachemens sur la Belle-Rivière, et des Officiers chez toutes les nations Sauvages nos alliés; il leur envoya des colliers pour les engager dans nos intérêts, et à s'unir avec eux en cas de guerre; enfin il prit toutes les précautions possibles pour assurer cette partie.

Les Sauvages prévoyoit bien que cette conduite de part et d'autre alloit nous engager, et eux aussi, dans une guerre qui pourroit leur être funeste; et qu'ils ne manqueroient pas d'être asservis par le vainqueur; c'est pourquoi ils ne cessoient de solliciter les uns et les autres à laisser ce pays neutre jusqu'à la décision des limites entre les deux Couronnes, et de ne bâtir aucun fort; mais chacun avoit un

prétexte plausible, qui étoit le dépôt de leurs vivres, et la sûreté de leurs commerçans.

Les Acadiens s'impatientoient de la longueur des conférences ; en vain leur promettoit-on à chaque année, la décision des limites, et par conséquent l'amélioration de leur sort ; la douceur avec laquelle les traitoit le Commandant François, étoit empoisonnée par la hauteur et la dureté de l'Abbé de Laloutre ; ce prêtre n'avoit pu résister au désir ambitieux qu'il avoit de recevoir lui-même sur sa conduite, les applaudissemens qu'il pensoit mériter de la Cour ; il passa en France sous divers prétextes, et obtint, pour construire un Aboiteau,* une somme de cinquante mille livres, avec des lettres en sa faveur ; il étoit revenu plus vain que jamais, et pour comble de gloire, l'Evêque de Québec l'avoit nommé son Grand-Vicaire, dans cette partie ; alors il ne se contenta plus ; il parla et voulut agir en maître ; il s'éleva souvent contre M. de Vassan, qui eut besoin d'être retenu par les ordres du Général, et de toute sa politique, pour ne pas rompre ouvertement avec lui, et le contenir.

Le Commandant traita les Anglois qui avoit bâti à Beaubassin avec civilité, et agit avec beaucoup de prudence et de ménagement dans les occasions ; mais il n'en fut pas moins informé de leurs forces et de tout ce qu'ils faisoient ; il chercha à gagner les Missionnaires qui étoient parmi les Acadiens ; quelques-uns se laissèrent persuader, d'autres ne voulurent point du tout se mêler de ces affaires, quoique le Grand-Vicaire eût promis de les relever du serment qu'ils avoient fait aux Anglois, et sur la foi duquel on leur avoit accordé la liberté de leur ministère parmi un peuple incertain : c'est ainsi que l'Abbé de Laloutre se jouoit de la religion,

* Ce mot est en usage depuis le tems des Acadiens dans la Nouvelle Ecosse : il signifie une digue faite dans un crique, avec une écluse qui se ferme et empêche la marée d'y monter ; et en même tems on pratique une chaussée ou levée depuis la digue, entre les terres basses et la marée.

et de ce qu'il y avoit de plus sacré. Le S. des Enclaves, Curé du Port Royal, promit de donner des avis, en phrases dont on étoit convenu ; mais le S. Chèvreville, qui étoit aux Mines, refusa constamment de se mêler d'aucunes affaires : cependant pour ne pas s'attirer un mauvais parti, il n'approuva ni n'empêcha ceux de ces paroissiens, qui ce retirèrent sous le pavillon François ; ainsi M. de Vassan fut à portée de savoir ce qui se passoit ; et il envoya à M. Duquesne un état circonstancié des forces Angloises dans cette partie, montant à 1425 hommes de troupes réglées, 145 bombardiers, et une compagnie de découvreurs de 60 hommes : le tout, réparti à Halifax, Port Royal,* aux Mines,† à Pichequit, ‡ au fort de Sackville, § à Plaisance, || en Terre Neuve, et au Fort George, ¶ vers la Rivière St. Jean, non compris la garnison du Fort Lawrence qui étoit de 150 hommes.

Cependant les Acadiens abondoient de tous côtés, débauchés par l'Abbé de Laloutre ; on leur donnoit des endroits pour se bâtir, en attendant la décision des limites ; on leur faisoit accroire qu'ils retourneroient sur leurs biens, et que les Anglois seroient resserrés dans le territoire de Port Royal ; mais à la Cour on parloit autrement ; l'on disoit que c'étoit un peuple qu'on alloit faire établir sur nos limites ; que devenus irréconciliables avec les Anglois, on n'avoit rien à craindre de leur part.

Les Anglois au contraire leur insinuoient qu'ils seroient la dupe de la démarche qu'ils faisoient ; et qu'il n'eût tenu qu'à eux d'attendre paisiblement et sur leurs biens quelle seroit cette décision ; que leur fuite étoit prématurée, et tout

* Ou Annapolis.

† Aujourd'hui Cornwallis, sur la Baie ou Bassin des Mines.

‡ Ou Piguit, aujourd'hui Windsor.

§ A trois lieues d'Halifax, sur le chemin de Windsor.

|| Placentia.

¶ Entre la Baie de Penobscot et l'embouchure de la Rivière de Kennebec.

à fait contraire à leurs intérêts ; et qu'un jour ils voudroient rentrer sur leurs biens, mais qu'il ne seroit plus temps. Ces discours de part et d'autre rendoient les Acadiens incertains sur ce qu'ils avoient à faire, et indéterminés s'ils retourneroient sur leurs terres qu'ils avoient abandonnées, ou s'établiront sous la protection du pavillon François. La religion leur faisoit balancer pour ce dernier parti, encouragés par les exhortations de Laloutre, qui craignant que l'amour de leurs biens ne l'emportât à la fin, les fit disperser à l'Isle,* et à la rivière St. Jean. Ils refusèrent d'y aller, mais enfin il les y contraignit, par la menace qu'il leur fit de faire dévaster leurs biens par les Sauvages, et enlever leurs femmes et leurs enfans, même de les faire massacrer à leurs yeux ; il garda néanmoins à l'enour de lui les plus doux et les plus soumis à ses volontés : c'est alors qu'il commença à se jouer de leur malheur pour les commander impérieusement, et que commencèrent leurs murmures ; ils sentirent tout le poids de leur malheur, et qu'ils ne pouvoient plus se dédire.

L'Acadie est un des meilleurs pays de l'Amérique. Il abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie ; il est bien boisé, entrecoupé de Lacs, de Montagnes et de Rivières. Les terres y sont bonnes et fertiles, et produisent abondamment des grains de toute espèce ; les fruits et les légumes d'Europe y croissent parfaitement bien, et ont un goût exquis ; les rivières y sont poissonneuses ; la mer qui l'environne abonde en baleine et morue ; le gibier de toute espèce y est commun ; les habitans avoient beaucoup plus de terre qu'il ne leur en falloit ; ils cultivoient ce qu'ils nommoient terres † qui étoient des terrains sur lesquels la mer, par

* Aujourd'hui l'Isle du Prince Edouard.

† Le mot paroît être *cranes* dans le Manuscrit. C'étoit, probablement *crues* pour *acruées* ; ou *savanes* pour *prairies*. (Voir le Dictionnaire de l'Académie.)

son reflux, autrefois faisoit répandre les rivières par leurs gonflement. Ils y avoient apposé des digues et des aboiteaux* qu'ils entretenoient fort soigneusement; le climat y est doux et l'air serein; l'abondance de tous les comestibles, le peu de commerce qu'ils avoient avec les autres Pays les avoit concentrés dans eux-mêmes, et leur avoit fait contracter une espèce de nonchalance dont tout leur malheur ne les a pu tirer. Ils étoient doux, humains, et de bonne foi, et attachés à leur religion jusqu'à la superstition, dont leurs Missionnaires n'avoient pas soins de les tirer. Comme ils ne pouvoient se résoudre à travailler, ils résolurent de tenter si les Gouverneurs Anglois voudroient bien les recevoir, et leur rendre leurs terres en cas qu'ils se déterminassent à abandonner les forts François. De Laloutre et M. de Vassan furent instruits de cette délibération. Le premier ne put retenir sa fougue; il monta en chaire; il parla avec moins de religion que de feu et de passion; il menaça des foudres de l'Eglise, et maltraita publiquement quelques-uns de ceux qu'il sut avoir ouvert les premiers leurs avis. De Vassan fut plus sage; il se contenta de leur remontrer modérément ce que le Roy faisoit journellement en leur faveur,—leur fit espérer au plutôt un sort plus heureux, et s'il sévit contre quelqu'un, ce fut avec ménagement et pour les faire rentrer dans eux-mêmes.

(1753.)—Cependant le Canada commençoit déjà à se sentir de cet état malheureux dans lequel il est depuis tombé. Le commerce diminuoit, le comestible devenoit rare par l'enlèvement que faisoient pour la fourniture des postes des pays d'en haut chacun de ceux qui étoient employés—Officier comme Commis—cherchoit à s'enrichir et promptement. Péan étoit depuis long-temps entré en faveur;

* *Vide* page 31 dans la note.

j'aurai lieu d'en parler dans la suite de ces mémoires. Il fut envoyé avec un détachement* du côté de la Belle-Rivière pour secourir, s'il le falloit, le S. de Contreccœur, Capitaine, qui commandoit vers la Belle-Rivière.†

M. Duquesne avoit été averti que le Gouverneur de Pensilvanie faisoit faire quelque mouvement de ce côté-là, et que même en Angleterre on étoit déterminé à la guerre plutôt que d'abandonner ce pays ; que les Anglois fendoient leurs prétentions tant sur des achats qu'ils avoient faits des Sauvages, que par droit de conquête ; qu'ils suivoient les remarques de Botton,‡ un de leurs Géographes, qui avançoit qu'après le traité d'Utrecht, conclu le 11 Avril, 1713, les limites de ce vaste continent avoient été tirées ; et que les Commissaires avoient tiré une ligne courbe depuis l'Océan Atlantique jusqu'à l'altitude du 49^e degré. C'est ce qui l'engagea d'envoyer chez les Sauvages, de ce côté, des Officiers expérimentés, pour leur faire part des prétentions des Anglois, et les déterminer à nous seconder en cas que nous fussions attaqués. Les instructions de M. de Contreccœur portoient, entre autres choses, d'agir avec beaucoup de politesse vis-à-vis des Anglois ; et de s'opposer aux établissemens qu'ils voudroient faire en deçà de Apalaches et le long de la Belle-Rivière, ou Ohio ; et *il avoit* en même temps ordre de faire construire un petit fort à l'endroit le plus convenable pour la sûreté de ses magasins, et de contenir sa garnison.

Péan eut ordre aussi de visiter ce pays. Contreccœur satisfit à ses instructions ; il fit bâtir un fort à l'endroit où la rivière nommée la Malengueulée (Monongahéla) se jette dans l'Ohio ;—il le nomma Duquesne. Cependant M. Washington, Lieutenant Colonel du régiment de Virginie, partit à

* De 1050 hommes.

† Au fort Duquesne.

‡ Ainsi dans le Manuscrit.

la tête d'un détachement* pour venir à un fort que sa nation avoit bâti, et nommé le fort de Nécessité, à quelques lieues de celui de Duquesne.† Le S. de Villiers Jumonville, Officier, avoit été envoyé par M. de Contrecoeur, pour parcourir ce pays et sommer les Anglois qu'il rencontreroit de se retirer, et de ne plus revenir. Il étoit porteur d'une lettre qui contenoit en termes fort polis cette sommation ; ‡ il rencontra le S. Washington ; § il voulut lui lire sa lettre ; à peine eut-il commencé, qu'on tira sur lui une grêle de coups de fusil, qui le fit tomber mort avec plusieurs des siens. Quelques-uns se sauvèrent et vinrent au fort Duquesne apprendre cette nouvelle. Comme cette action a été rendue publique et imprimée en Europe, je me dispense d'en rapporter ici les circonstances.||

A cette nouvelle la consternation se mit parmi la garnison et les Sauvages. M. de Contrecoeur fit assembler ces derniers, et profita de l'indignation qu'ils paroissent avoir de cette action pour les engager à rester fidèles à la France et à entrer dans ses intérêts. Ils étoient cependant indécis ;— plusieurs d'entre eux étoient gagnés par les Anglois ; celui qu'ils nommoient Demi-Roi avoit beaucoup de pouvoir sur sa nation, et étoit craint de quelques autres, et on craignit qu'il n'eût des intelligences avec quelques-uns de ceux qui étoient au fort ; et on sembloit d'autant mieux être fondé,

* Le 2 Avril, 1754. Voir le Journal du Colonel Washington, pièce No. 8 du Mémoire du Duc de Choiseul.

† Vers le Sud-Est, en montant la rivière Monongahéla.

‡ On peut voir cette sommation, et les ordres donnés à M. Jumonville, pièce No. 7 du Mémoire du Duc de Choiseul.

§ Le 27 Mai, 1754.

|| Le récit de l'affaire à laquelle on fait ici allusion se trouve contenu dans le Mémoire du Duc de Choiseul, déjà cité, avec une copie du Journal du Colonel Washington y annexé ; mais la conduite de Washington a été amplement expliquée et justifiée. (Voir les Ecrits de Geo. Washington, &c., par Jared Sparks, Boston, 1834, tome 2, page 447, dans lesquels toutes les circonstances de cet événement sont particulièrement examinées. Voir aussi *American Quarterly Review*, No. 30, June, 1834.) Washington déclare, dans une lettre publiée par M. Jared Sparks, que son Journal avait été mutilé, tronqué et falsifié dans les écrits François qui avoient été publiés.

qu'il paroissoit que les Sauvages avoient peine à se déterminer. Le S. de Contreccœur, ne devant plus craindre d'user des représailles, se détermina, par un coup d'état, à donner de la gloire aux armes du Roy, et à gagner par là les Sauvages. Il assembla donc les Officiers et leur proposa le siège du Fort de la Nécessité ; la proposition parut faire plaisir, et le commandement de cette expédition fut confié à M. de Villiers, frère de M. de Jumonville :* on lui donna des troupes et des Sauvages, et il se rendit, en passant par l'endroit où son frère avoit été massacré, devant le Fort de la Nécessité, qui fut attaqué, et se rendit par capitulation ; † on donna de part et d'autre des otages pour l'exécution des articles. Les S. Stobo et Vanbraam, Capitaines de Milice, furent ceux que les Anglois donnèrent, et le S. La Force, un de ceux de la part des François.

Ce fut là le commencement d'une guerre qui a été funeste aux deux parties, et surtout au Canada, qui s'est vu réduit à l'extrémité, et dans la dernière misère, dont il n'a été tiré que par la conquête qu'en ont faite les Anglois.

Le Marquis Duquesne fit aussi bâtir les forts Machault et de la Presqu'Isle, pour servir d'entrepôts au Fort Duquesne.

L'Acadie n'étoit plus gouvernée par le S. de Vassan ; il avoit été rappelé, et le S. de la Martinière, Capitaine, avoit été envoyé à sa place : l'Intendant avoit aussi relevé le S. Allmain, qui y faisoit les fonctions de Commissaire ; et cette place avoit été confiée à La Martinière. Cet Officier étoit effectivement plus propre à ce dernier emploi qu'à celui de Commandant ; il étoit seulement financier ; aussi, aimant la tranquillité et étant dévot, il chercha à éviter tout sujet de discussion avec les Anglois, et du reste, à compter et

* Voir le Journal de M. de Villiers, pièce No. 9 du Mémoire du Duc de Choiseul.

† 3 Juillet, 1754.

calculer les profits journaliers qu'il faisoit ; ainsi les Acadiens réfugiés eurent tout le loisir de s'assembler et écouter, et de faire des propositions aux Anglois ; plusieurs d'entre eux présentèrent une requête au Général Hopson, par laquelle ils lui demandoient les conditions auxquelles ils pouvoient retourner sur leurs terres à Chignecto ; M. Hopson écrivit une réponse au S. Scott, alors Commandant au Fort Lawrence :—
“ qu'il leur permettra de retourner et de jouir tranquillement
“ de leurs biens,—qu'ils auront comme auparavant l'exercice
“ libre de leur religion, et jouiront de tous les privilèges à eux
“ accordé par le traité d'Utrecht, en faisant ce serment :
“ ‘ Je promets et jure sincèrement que je serai fidèle et que je
“ ‘ porterai une loyauté parfaite vers Sa Majesté le Roi George
“ ‘ Second ; ainsi que Dieu me soit en aide.’ ”

Le Commandant et l'Abbé de Laloutre firent en sorte que ce dessein des Acadiens échouât ; enfin les Acadiens, à qui on en fit des reproches, répondirent, que quand on les avoit forcés d'abandonner leurs terres, on les avoit non seulement assurés d'une paix profonde, mais que les limites seroient bientôt tirées,—qu'on leur donneroit des terres et les moyens de les faire,—et qu'on les indemniserait de leurs pertes, que bien loin que ces promesses s'effectuassent, on leurs donnoit à peine la nourriture,—qu'on vouloit les transplanter, et les forcer d'abandonner leurs familles,—qu'ils sentoient par la misère qu'ils avoient celle qui leur étoit préparée, s'ils étoient assez simples que d'abandonner leurs pays ; et que ces motifs les avoient obligés de recourir à M. Hopson. Ces raisons justes étoient mauvaises vis-à-vis de l'Abbé de Laloutre, qui vouloit à toute force réussir dans son projet ; il avoit fait entendre à la Cour et au Gouverneur qu'il y avoit des terres plus que suffisamment pour donner aux Acadiens réfugiés ; cependant, on en avoit, comme j'ai dit, envoyé à la rivière St. Jean et à l'Isle de ce nom. Un

grand nombre s'étoit établi parmi les anciens habitans, et les génoient, au point qu'ils commençoient déjà à en murmurer; et le Général s'apercevoit bien que l'Abbé de Laloutre avoit plus promis qu'il ne pouvoit tenir, et qu'il étoit un fourbe; cependant la politique et la situation des affaires l'obligeoient encore à ménager ce Prêtre, par rapport aux Acadiens.

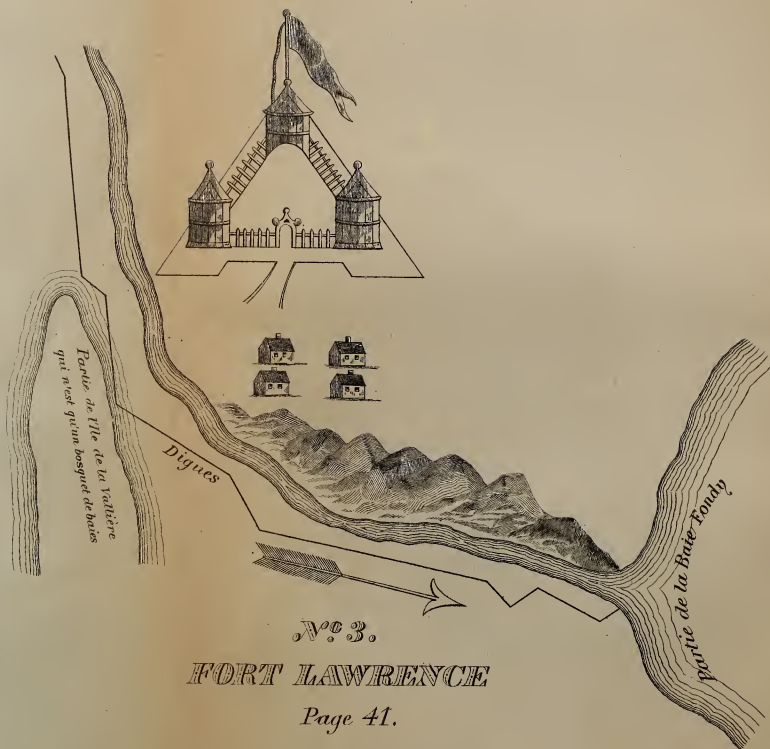
Les magasins de ce fort avoient été abondamment pourvus; on y envoyoit tous les restes des magasins des personnes que l'on vouloit favoriser; l'Intendant faisoit prendre les marchandises à deux cents pr. cent; on les mettoit dans les magasins du Roy, d'où on les transportoit à Beauséjour, où on les vendoit à un prix beaucoup au-dessous, sous prétexte de soulager les Acadiens qui ne les voyoient presque pas, parce que le Commandant et les personnes en faveur les achetoient au prix et en argent d'Acadie qui avoit les deux septièmes de valeur moins que celui du Canada, et profitoient des vaisseaux pour les faire revenir à Québec, ou les transporter à Louisbourg, et gagnoient dans un de ces endroits trois et quatre pour cent, le Roy supportant seul la perte entière,—et payant encore les frais du transport. Il en étoit à peu près de même du comestible; souvent il arrivoit avarié, tant parce que les Commissaires n'y prenoient pas garde, étant eux-mêmes intéressés dans la fourniture, que par le peu de soin qu'on en avoit lorsqu'on l'embarquoit où il étoit dans les postes; d'ailleurs, il passoit par tant de mains qu'il étoit de l'intérêt du Commandant et des Commis de le faire paroître tel.

Enfin M. de la Martinière fut relevé, n'y ayant pas encore fini son année; il revint à son aise, et sa place fut donnée au S. Du Chambon de Vergor, Capitaine de Marine,—le même que M. Rous prit dans un goëlette.* l'Intendant

* Voir page 9.

le fit aussi Commissaire. Il sembloit que le S. de la Martinière n'avoit été ainsi employé que pour préparer la place à M. de Vergor; et, afin qu'on ne murmurât point, on lui confia un détail que son prédécesseur avoit eu.

M. François Bigot étoit alors Intendant du Canada; il étoit d'une famille de Guyenne, illustre dans la robe; il avoit beaucoup d'esprit et de pénétration; généreux, bienfaisant, et capable de remplir une place plus éminente que celle qu'il avoit; lorsqu'il avoit une fois accordé sa confiance et sa protection, il ne les retiroit pas aisément; plein de bonne foi et de probité, il se laissoit aisément prévenir et gagner; sa façon de vivre étoit unie, et pleine d'égards pour les personnes qui le visitoient, ou lui faisoient leur cour; il étoit magnifique dans sa table, et soulageoit le malheureux avec une générosité qui tenoit de la munificence; il aimoit les plaisirs, mais ils ne lui déroboient rien de ce qu'il devoit à ses occupations; il étoit jaloux à l'extrême de son autorité,—soutenoit trop ceux qui avoient sa confiance, qui malheureusement n'étoient pas assez honnêtes gens et de mérite. Il n'écouta qu'eux, et ne suivoit que leurs conseils; ils abusèrent de sa bonne foi, et lui firent commettre des fautes énormes: lorsqu'il étoit Commissaire à Louisbourg, il avoit connu le père du S. de Vergor, qui étoit Lieutenant du Roi de cette place, et qui l'avoit défendue avec beaucoup de valeur; il savoit la triste situation de cette famille qui n'avoit aucun bien. Vergor avoit en premier lieu sollicité sa protection; ensuite devenu un de ses favoris, il lui demanda d'être envoyé à Beauséjour, ce que l'Intendant lui obtint et lui donna, comme on l'a vu ci-dessus, le détail des finances; cet Officier étoit sans esprit et sans éducation; sa figure même étoit déplaisante; il étoit avare à l'excès, et à tous égards incapable de remplir les deux postes; on ne pouvoit



comprendre comment l'Intendant l'avoit admis à sa faveur; et le titre sur lequel on fondoit, dans le public, cette amitié, ne faisoit honneur ni à l'un ni à l'autre; on prétendoit que, l'Intendant étant galant, il devoit de la reconnoissance à cet Officier; et comme il devoit passer en France,—où effectivement il alla,—et qu'il ne comptoit pas revenir en Canada, il étoit flatté de procurer à Vergor les moyens de s'enrichir; il le lui recommanda même, avant son départ, par la lettre qu'il lui écrivit le 20 Août, 1754, conçue en ces termes :—“ Profitez, mon cher Vergor, de votre place; “ taillez,—rognez,—vous avec tout pouvoir,—afin que vous “ puissiez bientôt venir me joindre en France, et acheter un “ bien à portée de moi.”

Vergor ainsi soutenu, chercha à chicaner l'Abbé de Laloutre, mais il n'osa continuer, et se trouva dans la nécessité d'en venir à sa politique, autant que son peu d'expérience le lui put permettre.

Les Acadiens réfugiés n'avoient pu être tous transportés à l'Isle et la rivière St. Jean,—n'y ayant plus alors dans ces deux endroits de terres à les établir; il restoit au moins quatre-vingts familles qu'on ne savoit où placer; ils incommodoient les anciens possesseurs; les uns et les autres écoutèrent les propositions que leur firent les Anglois; ceux-ci avoient bâti au village de Beaubassin un fort de bois nommé Lawrence; beaucoup de commerçans y avoient des marchandises qu'ils donnoient à meilleur compte que les François;—pour attirer les Acadiens, ils leur faisoit crédit,—prenoient en paiement les billets du Roy, et surtout faisoient boire largement ceux qui y alloient: une telle réception ne manquoit pas d'attirer les Acadiens; enfin ils résolurent de présenter une requête au S. de Vergor; ils y peignoient assez heureusement leur situation: “ nous avons,” disoient-ils,

“ examiné les endroits qu’on nous a proposés pour nous
“ établir, et nous n’avons trouvé que de l’impossibilité à y
“ pouvoir vivre à l’avenir ; on nous a fait espérer un prompt
“ changement ; n’en voyant aucun,—nous ne pouvons vivre
“ que sur nos terres” (celles qu’ils avoient abandonnées) “ et
“ avec la même facilité et les mêmes conventions que nous
“ avons ci-devant ;—mêmes par nos retardemens, nos biens
“ sont en ruine, nos bestiaux vont périr si nous n’y allons
“ faire du foin. Ces raisons nous obligent d’avoir recours
“ à vous, à ce qu’il vous plaise nous permettre de nous
“ retirer sur nos terres, avec un congé, afin de pouvoir
“ aller tête levée, ou en grâce de nous laisser faire ;
“ et s’il est impossible de nous donner un congé ou de
“ nous laisser faire, ayez la bonté de nous donner un refus
“ par écrit, afin que nous puissions faire voir après vous,
“ soit dans la misère ou autrement, que les peines que nous
“ souffrons, ou ferons souffrir à nos enfans, ne viennent
“ que de l’impossibilité qu’il y avoit de retourner sur
“ nos terres. Signé par les Députés, faisant pour le
“ public.”

Cette requête auroit dû donner à penser à tout autre que le S. de Vergor ; à peine y fit-il attention. Il répondit sèchement qu’il ne pouvoit leur rien accorder, et fit publier une ordonnance qui défendoit à qui que ce fût d’aller au Fort Lawrence ; il fit garder exactement un pont nommé Buot où l’on passoit pour aller au Fort ; ses defenses n’empêchèrent pas d’y aller, et ses ordonnances furent même mal exécutées par les François.

1755.—On vécut pendant l’hiver, en 1755, dans une grande tranquillité à l’Acadie ; on ignoroit les préparatifs que les deux Couronnes faisoient ; cependant on avoit averti par dessous mains le S. Vergor qu’il se tramoit quelque chose contre son Fort ; mais il n’y faisoit pas grande

attention, et se contenta de demander au Marquis du Quesne de faire relever les troupes qui y étoient depuis long-temps, et de lui envoyer un petit renfort ; le printemps venu, les goëlettes qui avoient coutume de venir de bonne heure au Fort Lawrence, donnèrent par leurs retards quelques soupçons de quelques événemens ; le S. Jacan de Fidmont, Officier d'Artillerie, et qui faisoit à Beauséjour les fonctions d'Ingénieur, faisoit toutes les représentations possibles pour qu'on lui laissât achever le Fort. L'Abbé de Laloutre avoit dans la tête d'achever son aboiteau pour lequel il avoit reçu cinquante mille livres, et il employoit presque tous les Acadiens ; en sorte que le S. Jacan ne pouvoit guères se servir que de très-peu de monde. Les représentations de cet Officier furent inutiles ; de Laloutre l'emporta.

Le S. de Vergor, intrigué du silence des Anglois, envoya des couriers au Port Royal, qui n'apprirent rien, et le firent rentrer dans sa sécurité ; les Anglois avoient fait leurs préparatifs avec beaucoup de secret ; cependant Vergor fut averti par quelques Acadiens qu'il seroit bientôt assiégé ; comptant sur ses intelligences, il répondit qu'on n'oseroit pas, et qu'il ne craignoit rien.

M. Braddock, Officier qui avoit acquis de la réputation, et, que son Altesse le Duc de Cumberland estimoit par sa valeur, avoit été nommé par la Cour de Londres,* pour aller commander dans l'Amérique les forces Britanniques ; on lui fit goûter d'attaquer Beauséjour, et le commandement en fut confié au Colonel Robert Monckton ; on lui donna des troupes et un train d'Artillerie assez considérable pour cette expédition ; sa flotte fut composée de trois frégates, d'un senau, et de trente six bateaux ; il étoit rendu dans l'anse du Grand Maringouin en la Baie Fondy, à

* Le 24 Septembre, 1754.

deux lieues de Beauséjour ; Vergor l'ignoroit ; des habitants de Chiboudy et de Pékekoudiac* ayant aperçu cette flotte, le lui firent savoir en toute diligence le 2 Juin 1755, à deux heures du matin ; alors Vergor, ne pouvant plus douter du dessein des Anglois, envoya des ordres à tous les Acadiens en état de porter les armes, de se rendre promptement au Fort Beauséjour. Les principaux endroits habités étoient les trois rivières de Memeramcouk, Chipoudy, Pékekoudiac,—ensuite Beauséjour, le Lac Ouekak, Pont à Buot, la Coupe, et la Baie Verte. Tous les hommes de ces endroits, réunis ensemble pouvoient faire douze ou quinze cents hommes ; ils étoient, il est vrai, peu aguerris et de peu de bonne volonté,—surtout les réfugiés qui avoient tout à craindre des Anglois, qui les avoient souvent menacés de leur faire un mauvais sort s'ils prenoient les armes contre eux.

Les premiers qui se présentèrent dirent au S. de Vergor qu'ils consentoient de prendre les armes en faveur des François, mais qu'il convenoit qu'ils eussent leur sûreté, qui ne pouvoit être que dans un ordre positif de prendre les armes et de défendre le Fort, à peine de désobéissance et même de punition ; c'est ce que ce Commandant fit, et il les envoya, ou les donna à tous les Capitaines de Milice ; ainsi, après avoir fait sauver leurs femmes et leurs enfans dans les bois et la profondeur des terres, ils se rendirent au Fort, où le S. de Vergor leur fit espérer un prompt secours, et les assura même que les Anglois ne prendroient point son Fort.

L'escadre Angloise entra en bataille dans le fond de la Baie, à la vue des deux forts ; et M. Monekton fit son débarquement sans aucune difficulté ; il fit camper ses troupes sur les glacis du Fort Lawrence, et le lendemain les fit reposer et seulement faire quelques évolutions ; alors le S. de

* Aujourd'hui Petticodiac, au Nord-Ouest du Bassin de Chignecto, ou Beaubassin.

FORT BEAUSEJOUR

See Page 45



Vergor sentit toute la solidité des instances du S. Jacan pour mettre le fort en état de siège ; il ordonna que tous les habitans et les soldats y travaillassent et suivissent ses ordres, et fit entrer dans le fort des munitions de bouche qui étoient dans un magasin en dehors ; il envoya une petite garde à l'endroit nommé l'Isle la Vallière, qui n'est proprement qu'un Bosquet de bois dans la plaine entre les fonds de Beauséjour et de Lawrence, et qui ressemble à une Isle ; cette garde coucha au bivouac ; le Commandant écrivit à M. Drucour, Gouverneur de Louisbourg, pour l'informer de l'arrivée de cette escadre Angloise,—des desseins qu'on avoit sur son poste, et lui demandoit un prompt secours. Il dépêcha aussi un courier à M. le Marquis Duquesne pour l'en informer, et donna ordre aux batimens qui étoient à la Baie Verte de s'en retourner en Canada ; il manda aussi aux habitans qui n'étoient pas encore venus, de donner ordre au S. de Villeray, Capitaine, Commandant au fort de Gasparaux,* d'être sur ses gardes ; il fit de même au S. Baralon,† Enseigne, qui gardoit le Pont-à-Buot, et il lui ordonna de brûler ce petit fort.

Le fort † étoit un Pentagone situé sur une petite eminence d'où il commandoit sur la Baie, et dont il étoit séparé par des marais ; il n'étoit éloigné du fort Lawrence que d'une très-petite demi lieue,—à une lieue de Pont-à-Buot,—et cinq de la Baie Verte ; les fossés n'étoient que commencés ; les ouvrages avoient langui faute d'ouvriers ;—la place pouvoit avoir 260 à 280 pieds de largeur ;—sa garnison étoit composée de cent cinquante hommes de troupes de la Marine, commandés par quatorze Officiers du Canada et de Louisbourg ; il étoit garni de vingt-et-une pièces de canons, d'un

* Sur la Baie Verte.

† Beauséjour.

mortier de 16 pouces, et pourvu abondamment de munitions de guerre et de bouche.

Si le Sieur de Vergor eût entendu la guerre, il auroit pu disputer long-temps le terrain aux Anglois. Deux cent cinquante hommes de garnison dans son fort suffisoient pour la garde et les travaux. Il n'étoit point nécessaire d'attendre l'ennemi dans son fort, surtout avec plus grande quantité de monde qu'il ne pouvoit contenir. Il pouvoit aller camper à la vue de l'ennemi—observer et rompre ses desseins,—lui disputer le passage de la rivière de Beaubassin,—le harceler sans cesse, ayant l'avantage du terrain ;—il auroit pu sans livrer un combat faire consommer à M. Monckton une partie de la campagne avant qu'il eût pu former le siège ; et dans cet intervalle il auroit eu du secours du Canada, ce qui n'auroit pas manqué d'intriguer le Général Anglois, et auroit peut-être changé dans le pays la constitution de la guerre, en la rendant offensive de notre part.

Le 4 Juin, à cinq heures du matin, les ennemis sortirent de leur camp en bataille et filèrent vers le chemin de Buot ; on y avoit envoyé quelques Acadiens, qui y avoient fait une espèce de retranchement, et quelques volontaires vinrent se joindre à eux ; les Anglois ayant trois petites pièces de campagne de 6lbs. s'avancèrent fièrement pour jeter leur pont ; les Acadiens firent feu ; les ennemis répondirent par leurs canons et leur mousqueterie ;—quelques Sauvages qui étoient parmis les Acadiens se sauvèrent et jetèrent l'épouvante ; alors chacun pensa à se sauver ; quelques Officiers en firent de même ; alors les Anglois jetèrent leur pont, passèrent tranquillement, et vinrent se camper à la Butte-Amirande, à demi lieue de Beauséjour ; alors le Commandant fit brûler l'église et les maisons à l'entour du fort.

Les ennemis établirent au bas de cette butte, sur la petite rivière, un pont de communication avec le Fort Lawrence, et

ils firent monter jusque là leurs Barques chargées d'Artillerie, de munitions de guerre et de bouche ; on s'amusa seulement à leur tirer de Beauséjour quelques coups de canons, qui ne firent rien ; quelques étourdis allèrent fusiller le long de la digue ; mais ils en furent bientôt dégoutés, parce que ces Barques étoient armées de Pierriers ; le huit, les ennemis défilèrent vers la Butte-à-Charles ; ils allèrent seulement reconnoître le terrain,—et méprisèrent quelques fusillades qu'on leur tirât ; on prit ce jour un Officier Anglois nommé Hay, qui revenoit du Fort Lawrence au camp ; les Sauvages qui l'avoient pris l'amenèrent ; on le racheta, et on lui fit beaucoup de politesse ; on eût même soin d'avertir M. Monckton de sa prise.

Le S. de Vergor cependant cherchoit du secours partout ; les Acadiens désertoient, et disoient hautement qu'ils ne vouloient pas rester dans le Fort pendant le siège, parce que sa petitesse les feroit tous périr par le feu et par la misère. Ce Commandant envoyoit ordre sur ordre ; souvent on lui répondoit que quand il les avoit eus à sa discrétion il auroit dû en avoir fait un usage convenable. Il s'adressa enfin au S. Germain, Jésuite, alors missionnaire de la rivière St. Jean, et le pria de les lui envoyer ; mais ce père lui répondit qu'ayant également à craindre pour ce poste, ses Sauvages ne pouvoient se résoudre à l'abandonner ; Vergor écrivit encore, et ordonna même au Commandant de les lui envoyer, mais il n'en fut plus écouté.

Le 10, les Anglois envoyèrent encore reconnoître, par un fort détachement, l'endroit où ils pouvoient dresser leurs batteries. Il y eut une petite escarmouche ; le 12, le S. de Vanne sortit du Fort à la tête d'un détachement de 180 hommes, troupes et Acadiens, et se vanta beaucoup qu'il alloit faire peur et donner des preuves de sa valeur,—dont on doutoit ;

à peine aperçut-il l'ennemi, qu'il se replia, et malgré les représentations de quelques braves gens qui étoient avec lui, il reentra même dans le fort sans avoir permis qu'on fusillât,—et confirma la mauvaise opinion qu'on avoit de lui;—il devint la risée d'un chacun.

Vers le soir, les ennemis qui avoient travaillé, à travers du bois et des ravines, un chemin pour conduire leur artillerie jusque sur le côteau Charles, à environ 120 toises du fort, vinrent pour s'emparer de ce côteau; quelques Sauvages et Acadiens commandés par le S. Caput de Bailleul, brave Officier, sortirent du fort et fusillèrent pendant quelque temps. Cet Officier se laissant trop emporter par son courage, et pensant que ce n'étoit qu'un petit détachement à qui il avoit à faire, qu'il seroit aisé à déloger, avança trop;—l'ennemi, que quelques bois déroberent à sa vue, firent leur décharge par pelotons et le blessèrent;—alors le détachement se replia, et on se contenta de tirer quelques coups de canon du fort, seulement pour favoriser leur retraite.

La Butte-à-Charles étoit parallèle au fort; c'est le seul endroit favorable pour le battre,—seulement éloigné de 120 toises,—la terre et les fascines sur le lieu;—aussi les ennemis travaillèrent-ils le 12 au 13 à ouvrir leur tranchée, qui se trouva hors d'insulte le matin du 13,—et établirent leur batterie à mortier et répondirent par cinquante-et-une bombes à quelques coups de canon qu'on leur tira.

Comme M. de Vergor avoit envoyé prier M. de Drucours, Gouverneur de Louisbourg, de lui envoyer un prompt secours, le 14, il en reçut une lettre qui lui marquoit l'impossibilité où l'on étoit de le secourir:—les ennemis en flotte se présentant souvent à la vue de la place: sur cette réponse, il fit assembler les Officiers auxquels il fit part de la lettre, et leur demanda leur avis, qui fut de tenir le plus long-temps

qu'on pourroit, et de cacher soigneusement cette nouvelle aux Acadiens;—cependant, elle fut bientôt divulguée,—tant par l'indiscrétion de quelques Officiers, auxquels il ne plaisoit pas d'être assiégés, que par l'imprudence qu'il avoit eue de ne pas faire sortir son domestique lors de l'assemblée des Officiers; il est vrai que le bruit couroit que la femme de cet homme, quoique laide, avoit eu le talent de lui plaire, et ses impertinentes façons vis-à-vis de chacun, qu'il souffroit, le confirmoit.

Les Acadiens, alarmés par les discours de quelques Officiers, vinrent donc le 15 au matin trouver le Commandant, et lui représentèrent qu'ils ne pouvoit plus rester dans un fort si peu susceptible de défense, et qu'ils le prioient de les en laisser sortir,—ce qu'il pouvoit faire aisément,—la place n'étant pas investie, et étant attaquée d'un côté seulement.

Enfin, le 16 au matin, une bombe tombée sur une casemate, à gauche de l'entrée du fort,—l'enfonça et renversa une partie de la courtine; le S. Rambaut, Officier François,—Hay, Officier Anglois, prisonnier,—Fernand, interprète,—et le Chevalier de Billy, furent tués,—un autre Officier blessé très-légèrement; ce qui fit rendre le Fort; car la peur ajoutant à l'inexpérience, chacun, à l'exception de quelques braves, opina à rendre la place; Vergor écrivit à M. Monckton, et lui demanda une suspension d'armes pour 48 heures, afin de dresser les articles de capitulation, et il envoya de Vannes, cet Officier dont j'ai parlé plus haut, et qui faisoit un aussi mince sujet en négociation qu'en valeur; le Général Anglois fut surpris que n'ayant jusqu'alors tiré que quelques bombes, et ignorant l'effet de cette dernière, qui étoit masquée par un rideau parallèle, on demanda à capituler; il connut par le sujet qu'on lui envoya, à quelles personnes

il avoit à faire, et lui donna tout-de-suite les articles de capitulation qu'il accorderoit.

En vain quelques braves Officiers insistèrent-ils pour la défense ; tout fut inutile ; le S. Jacan de Fidmont, qui pendant le siège avoit fait tout ce qui avoit dépendu de lui, se signala par son zèle pour la sûreté des Acadiens,—à exiger pour eux des conditions honorables et salutaires, et à vouloir tenter à se défendre si on ne les accorderoit : le S. l'Abbé de Laloutre dit hautement qu'il falloit plutôt s'ensevelir dans le Fort que de le rendre : on envoya plusieurs fois à M. Monckton, qui avoit menacé de se servir de ses batteries de canon, si à sept heures du soir la place ne lui étoit livrée ; mais ce Commandant ne voulut rien accorder de plus que ce qu'il avoit proposé ; enfin la place fut rendue aux conditions suivantes :

1ère.—Le Commandant, Officiers, Etat-major et autres, employés pour le Roi, et la garnison de Beauséjour, sortiront avec armes et bagages, tambour-battant.

2e.—La garnison sera envoyée directement par mer à Louisbourg, aux dépens du Roi de la Grande Bretagne.

3e.—La garnison aura des provisions de bouche suffisamment pour arriver à Louisbourg.

4e.—Pour les Acadiens,—comme ils ont été obligés de prendre les armes sous peine de perdre la vie, ils seront pardonnés pour le parti qu'ils viennent de prendre.

5e.—La garnison ne portera point les armes dans l'Amérique pendant l'espace de six mois.

6e.—Les termes ci-devant sont accordés, sous condition que la garnison sera rendue aux troupes de la Grande Bretagne à sept heures cette après-midi. (Signé,) Robert Monckton,—Au Camp devant Beauséjour, le 16 Juin, 1755.

M. Monckton avoit bien raison de vouloir prescrire les conditions ; depuis le matin jusqu'au soir ce n'avoit été que division dans le Fort ; les Officiers ne s'étoient occupés qu'à piller ; on lui en avoit député qui s'étoient enivrés dans son camp. Ils signèrent sans aucune délibération, et on eut bien de la peine à les arracher du pillage pour venir signer la capitulation.

A sept heures du soir un détachement Anglois entra, qui fila sur les remparts ; les soldats furent témoins du pillage, et ne l'empêchèrent point.

Le lendemain, à sept heures du matin, les troupes de France évacuèrent la place ; les Acadiens s'étoient déjà retirés, et furent sur le soir embarqués à bord des Goëlettes.

Le Commissaire Anglois voulut avoir un état signé des munitions de guerre et de bouche, et des marchandises qu'on lui laissoit ;—mais le garde-magasin François lui répondit, et au S. de Vergor qui étoit avec lui, qu'il ne signeroit aucun état, parce qu'il se trouveroit chargé de ce qui manqueroit, et que les vols et les pillages qui avoient été faits à la vue du Commandant, sans qu'il y mît ordre, malgré ses représentations, tomberoient sur lui, et lui attireroient des affaires ; et on n'en parla plus.

Il restoit encore le Fort de Gaspereaux, où commandoit M. de Villeraï, Capitaine de Louisbourg, brave homme,—mais qui étoit dans un mauvais fort, et n'avoit point de troupes pour se défendre. M. Monckton lui envoya offrir, par 300 hommes, la même capitulation qu'il avoit donnée au Fort de Beauséjour ; il l'accepta, ne pouvant faire autrement.

Le 24 du même mois les troupes partirent des deux forts pour Louisbourg, où elles arrivèrent le 6 Juillet.